



RAPPORT ANNUEL 2020

Service public de collecte et de traitement des déchets



SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES
160, Chemin des Sableyes
30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Téléphone : 04.90.15.17.80 Fax : 04.90.15.17.81
Courriel : contact@smictomrhonegarrigues.fr

www.smictom-rhonegarrigues.fr

1	PRÉSENTATION DU SYNDICAT	4
1.1	Présentation générale	4
1.2	Le contexte réglementaire	4
1.3	Le fonctionnement de l'établissement en 2020	7
2	LES INDICATEURS TECHNIQUES	10
2.1	Présentation du service de collecte des déchets	10
2.2	Les moyens de Pré-collecte (collectes en PAP) : les bacs et les sacs	12
2.3	DESCRIPTIF DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS	16
2.3.1	Les collectes en Porte à Porte (P.A.P)	16
2.3.2	LES COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V)	19
2.4	LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES)	22
2.4.1	Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous)	25
2.4.2	Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés)	26
2.5	LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS	27
2.5.1	Unité Transfert Compostage des Sableyes	27
2.6	LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS (HORS DÉCHÈTERIES)	30
2.6.1	LA VALORISATION MATIÈRE	30
2.6.2	LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	32
2.6.3	LA VALORISATION ORGANIQUE	34
2.7	LES DÉCHÈTERIES	39
2.7.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	39
2.7.2	LES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2020	40
2.7.3	LA VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES (EN TONNES)	43
2.7.4	FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES EN NOMBRE DE VISITES	44
2.7.5	DÉTAILS LOGISTIQUES - EXPLOITATION	46
3.	LE BILAN MATIÈRE	48
	Pour chaque flux de déchets récupérés, plusieurs filières de traitement et de valorisation se succèdent	48
4	LES INDICATEURS FINANCIERS	54
4.1	LES MODALITÉS D'EXPLOITATION	54
4.2	LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE	54
4.2.1	LE FONCTIONNEMENT EN €uros TTC (SUR LA BASE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020)	54
	Les Recettes	54
	Les Dépenses	55
	LES COÛTS À LA TONNE COLLECTÉE, TRANSFÉRÉE, TRANSPORTÉE, TRIÉE ET VALORISÉE	56
	LE COÛT DES ERREURS DE TRI	56
4.2.2	L'INVESTISSEMENT EN €uros TTC	56
	Les Recettes	56
	Les Dépenses	56
5	2020 : PRÉVENTION DES DÉCHETS : ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION	57

Préambule

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La Loi dite « Barnier » du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Ce rapport est établi en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, ce rapport contient ces deux grands types d'indicateurs qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

Les indications présentes dans ce rapport ont pour vocation de présenter l'ensemble des activités de l'année 2020 du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES.

Il n'a pas vocation de devenir un instrument de mesure du service public d'élimination des déchets. Il se veut, avant tout, informatif.

En effet, il est important de comparer ce qui est comparable en fonction des types de services rendus et des réalités locales.

1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT

1.1 Présentation générale

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Rhône-Garrigues est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui **regroupe 11 communes du Gard** :

- ➔ **7 communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon** :
Les Angles, Pujaut, Rochefort du Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze et Villeneuve lez Avignon
- ➔ **4 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pont du Gard** :
Aramon, Domazan, Estézargues et Théziers

Ces communes et ces établissements de coopération intercommunale ont délégué leurs compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES.

Le Syndicat a été créé en 1975 par arrêté préfectoral à l'initiative des communes de Domazan, Pujaut, Rochefort du Gard, Saze et Villeneuve lez Avignon.

L'ensemble de la population des communes, soit les 50 407 habitants (population DGF au 31/12/2019), a accès aux services de collectes des déchets et aux 4 déchèteries intercommunales. La Superficie totale du territoire est de 210.86 Km².

Les équipements du Syndicat sont :

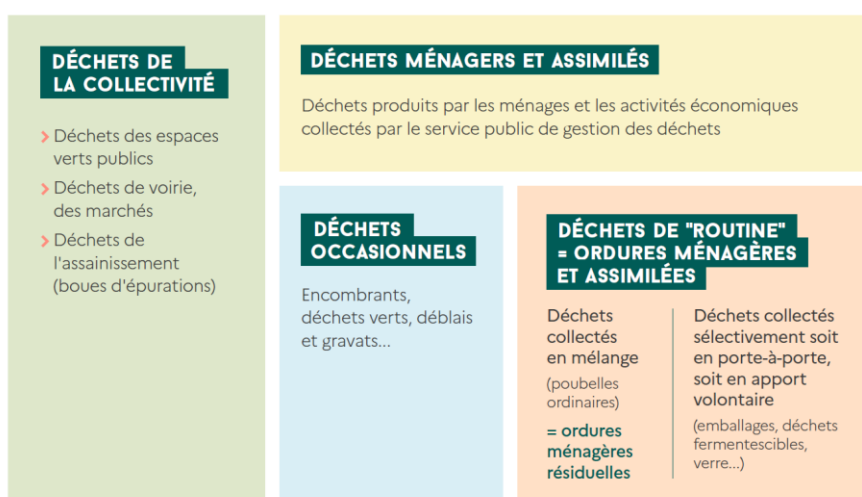
- 4 déchèteries intercommunales,
- 1 quai de transfert,
- 1 plateforme de compostage.

1.2 Le contexte réglementaire

Le syndicat détient la **compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** par délégation des 11 communes adhérentes et de leurs regroupements de communes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose une responsabilité de gestion des déchets ménagers et assimilés (Article L 2224-13).

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (Gérés par les collectivités locales)



Voici les principaux textes qui réglementent les déchets ménagers :

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est rédigé conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues tels que prescrits par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatifs à la collecte des déchets et au traitement modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport répond à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service (introduit par l'article R2224-27 du CGCT).

2020**Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)**

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations.

1. Stopper le gaspillage : ne plus détruire les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets du bâtiment.
2. Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets.
3. Mieux informer le consommateur : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles.
4. Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages : consigne, reprise un pour un.

2018**14 juin 2018. Paquet économie circulaire (PEC)**

La Commission européenne a adopté un paquet économie circulaire sous forme de quatre directives qui présentent de nouveaux objectifs ambitieux, comme : 65 % des déchets municipaux recyclés en 2030, 75 % des déchets d'emballage recyclés en 2030, 10 % maximum des déchets municipaux mis en décharge en 2030, interdiction de mettre en décharge les déchets collectés séparément.

2016**Décret d'application du 27 décembre 2016 portant diverses simplifications dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets notamment dans le cadre des filières REP**

Ce décret met à jour les dispositions réglementaires relatives à la filière REP des emballages ménagers. Il permet également aux déchets non dangereux issus de la déconstruction des véhicules hors d'usage, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de ne pas être nécessairement traités au sein de l'Union européenne.

2016**Décret d'application du 23 décembre 2016 relatif au recyclage et au traitement des déchets issus des bateaux et navires de plaisance ou de sport**

A compter du 1^{er} janvier 2018, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché national à titre professionnel des bateaux et navires de plaisance ou de sport sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

2016**Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets**

Ce décret précise le contenu du plan régional de prévention et de gestion des déchets créé par la loi NOTRe. Il limite les objectifs de capacité annuelle d'élimination par stockage à 70 % des capacités 2010 en 2020, 50 % en 2025. Dans le cas des ZNI, ces limitations sont reportées de dix ans.

2016**Décret d'application de la LTECV portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets**

Le décret de mars 2016, dit « tri 5 flux », rend obligatoire le tri à la source des flux de papiers/cartons, métal, plastique, verre et bois pour de nombreuses entreprises. Il organise également le tri des déchets de papiers de bureau. Le décret redéfinit la fréquence minimale de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles en lien avec le tri à la source des biodéchets. Il instaure la reprise des déchets de construction par les distributeurs de matériaux et d'équipements de construction et simplifie certaines mesures de la réglementation déchets.

2016**Décret du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobile issues de l'économie circulaire**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les professionnels de la réparation de voitures proposent au consommateur des pièces de rechange recyclées à la place de pièces neuves. Ce décret précise les pièces concernées.

2016**Décret du 30 mars 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matière plastique à usage unique**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la fin de l'utilisation de sacs en plastique à usage unique pour l'emballage des marchandises, sauf pour les sacs compostables et constitués de matières biosourcées. Ce décret précise les caractéristiques des sacs en plastique compostables ainsi que la composition attendue des sacs en plastique biosourcé.

2016**Loi du 11 février 2016 sur le gaspillage alimentaire**

Cette loi fixe l'ordre de priorité des actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire :

- 1) prévention ;
- 2) don ou transformation des invendus ;
- 3) valorisation en alimentation animale ;
- 4) compostage ou méthanisation. La loi interdit aux distributeurs de rendre les invendus impropres à la consommation et les incite à en faire don.

2015**Décret du 30 décembre 2015 concernant la prévention et la gestion des déchets**

Ce décret met à jour les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans le rapport du maire, et y intègre notamment des indicateurs de réduction des DMA et des déchets mis en décharge.

2015**Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)**

La loi NOTRe étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants (sauf exception) pour leur constitution.

2015**Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter », et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. La loi renforce les objectifs pour la gestion des déchets, notamment :

- réduction de 10 % des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020 ;
- réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % entre 2010 et 2025 ;
- valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025), de 70 % des déchets du bâtiment d'ici 2020.

2015**Décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

Ce décret définit le contenu des programmes locaux de prévention des DMA définis par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que leurs modalités d'élaboration et de révision.

2014-20**Programme national de prévention des déchets 2014-2020**

Ce programme, approuvé comme plan national de prévention le 18 août 2014, a pour ambition de rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets en prolongeant et développant les actions de prévention menées précédemment.

2009-12**Plan d'action déchets**

Mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement dont les objectifs prioritaires sont avant tout la réduction à la source de la production de déchets puis le développement du recyclage et de la valorisation.

2011**Décret du 11 juillet 2011 relatif à la prévention et à la gestion des déchets**

Transposition de la directive-cadre déchets de 2008 et application de la loi ENE. Réforme de la planification territoriale des déchets, limitation des quantités de déchets qui peuvent être incinérés ou mis en décharge, en imposant la collecte séparée aux gros producteurs de biodéchets en vue de leur valorisation.

2010**Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ENE (dite Grenelle Environnement II)**

Fixe de nouveaux objectifs pour la gestion des déchets : réduction de 15 % du traitement des déchets sans valorisation et de 7 % des DMA collectées ; valorisation matière et organique des DMA de 35 % d'ici 2012 et de 45 % en 2015 ; taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers d'ici 2012.

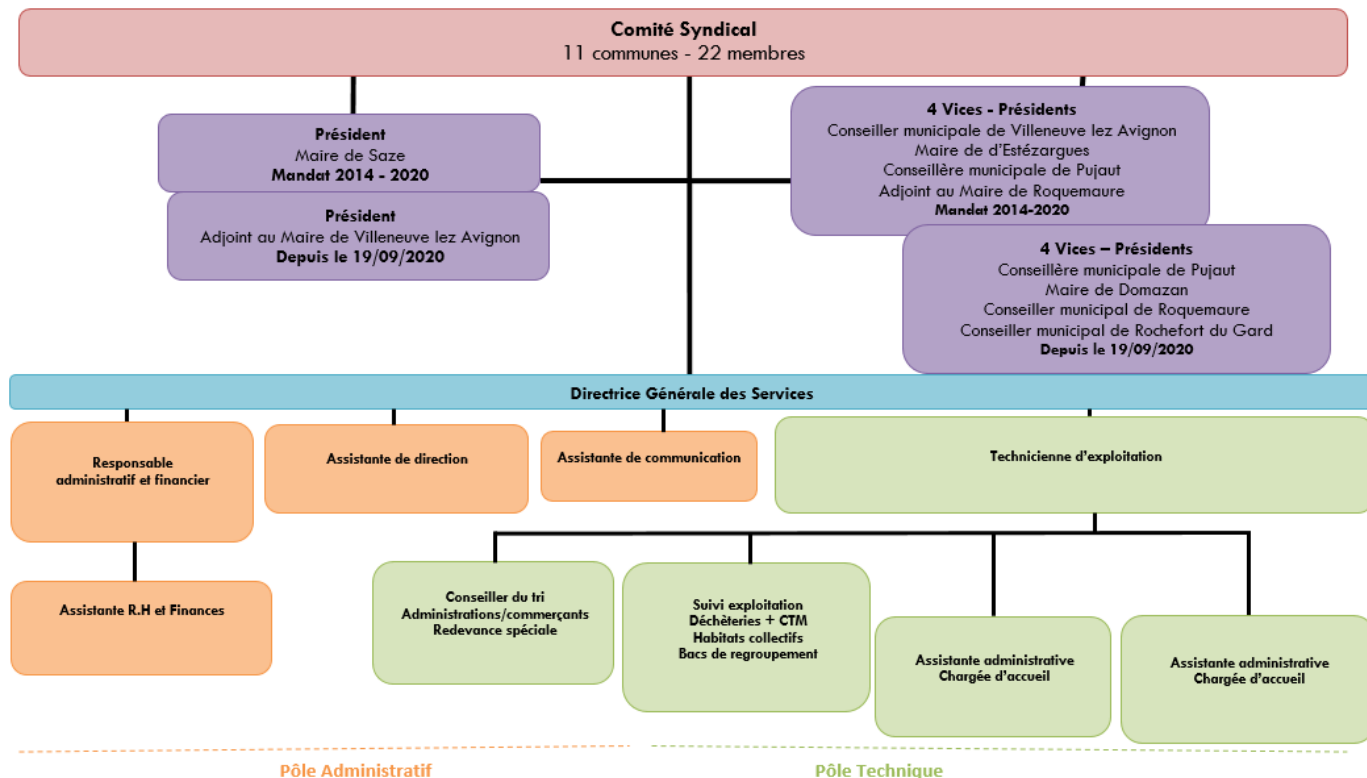
2010**Ordonnance du 17 décembre 2010 : adaptation au droit de l'UE dans le domaine des déchets (n° 2010-1579)**

transpose en droit français la directive-cadre sur les déchets de 2008 (partie législative). Elle précise ce qu'est un déchet, privilégie la prévention de la production de déchets, introduit une hiérarchie dans leurs modes de traitement, avec priorité à la réutilisation, au recyclage et à la valorisation.

1.3 Le fonctionnement de l'établissement en 2020

Le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES est dirigé par un comité syndical composé de 22 membres, 2 par commune, désignés par chaque commune ou intercommunalité adhérentes. En 2020, le comité syndical s'est réuni 6 fois, a pris 33 délibérations et 34 arrêtés.

Organigramme des services du SMICTOM RHÔNE GARRIGUES :



Les missions du personnel du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES sont :

- Suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics,
- Prendre en compte les demandes des usagers et essayer de les résoudre,
- Conseiller les usagers,
- Mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population,
- Assurer des interventions pédagogiques sur le tri dans les établissements scolaires,
- Suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets,
- Assurer une veille juridique, technique, financière et fiscale afin de conseiller le Président et le comité syndical dans leurs prises de décisions,
- Assurer le fonctionnement administratif quotidien d'une collectivité territoriale.



L'équipe du SMICTOM Rhône-Garrigues.

Le personnel du syndicat se réunit une fois par semaine afin de faire le point sur l'état d'avancement des dossiers, mettre en commun les informations reçues, définir les priorités et actions futures, etc...

Le personnel bénéficie également de formations (individualisées ou collectives) tout au long de l'année.

Le bureau du syndicat (Président, Vice-présidents, Directrice) se réunit tous les 15 jours afin de définir les orientations générales et politiques du syndicat.

Ainsi ont été traitées :

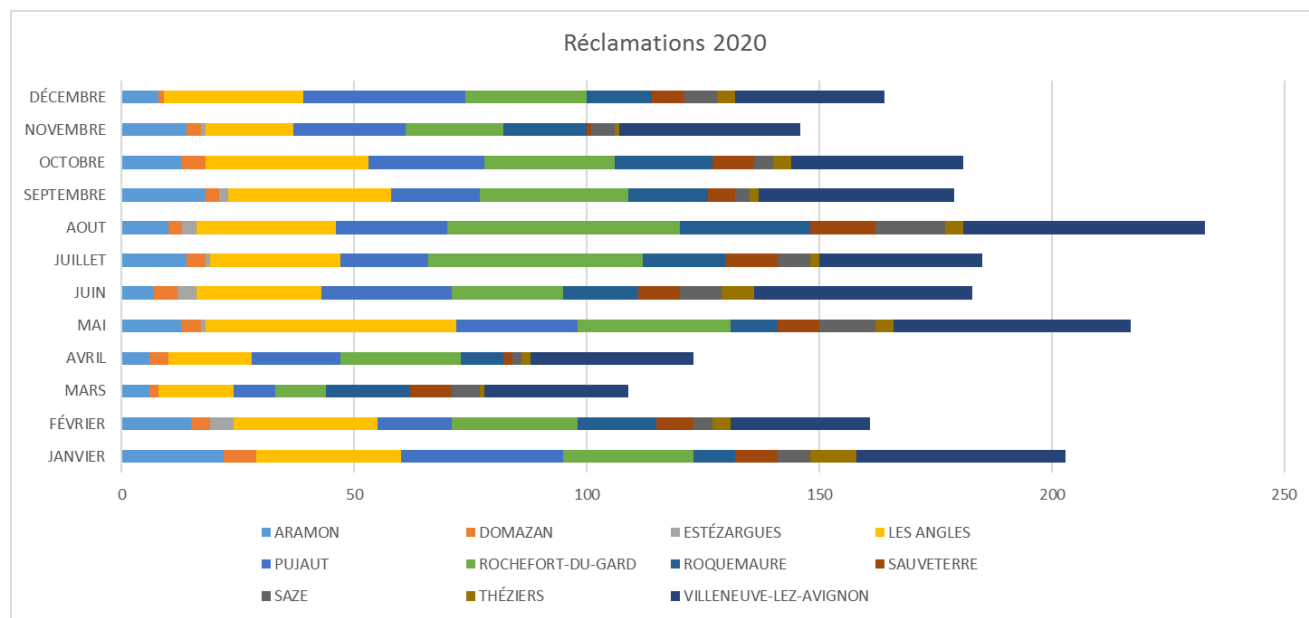
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	VARIATIONS
Réclamations sur les collectes	2 014	1 974	2 090	2 009	1 985	2 503	3 306	2 660	2 084	- 576
Visites chez les usagers	723	717	665	801	1 236	1 367	626	975	122	- 853
Demandes d'interventions sur les bacs	3 729	5 113	4 529	4 035	3 147	6 172	7 166	6 107	2 885	- 3 222
Résolutions de points de collecte difficiles	87	119	80	63	22	127	179	286	46	- 240

Analyse des réclamations :

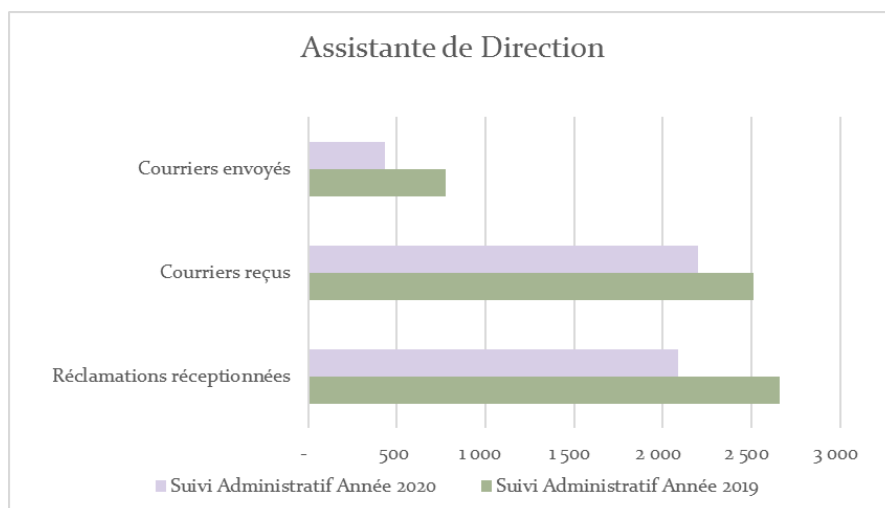
On constate en 2020 une **baisse des réclamations** par rapport à l'année précédente (- 576 réclamations).

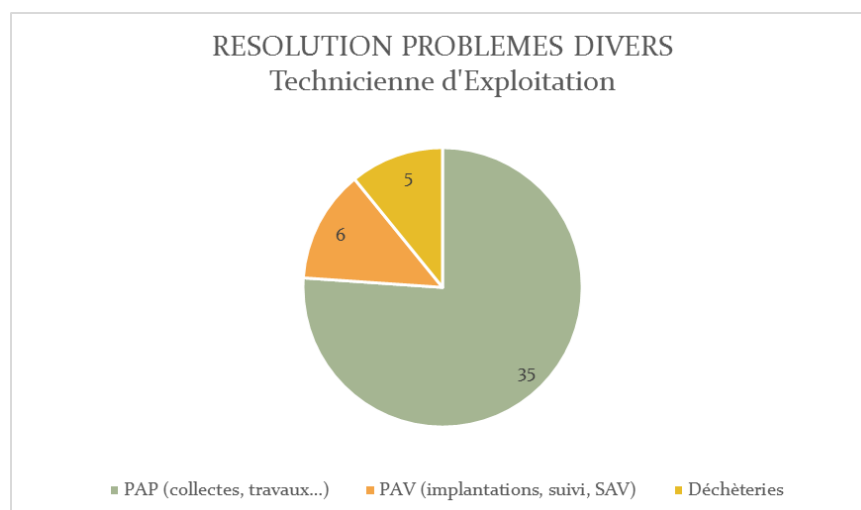
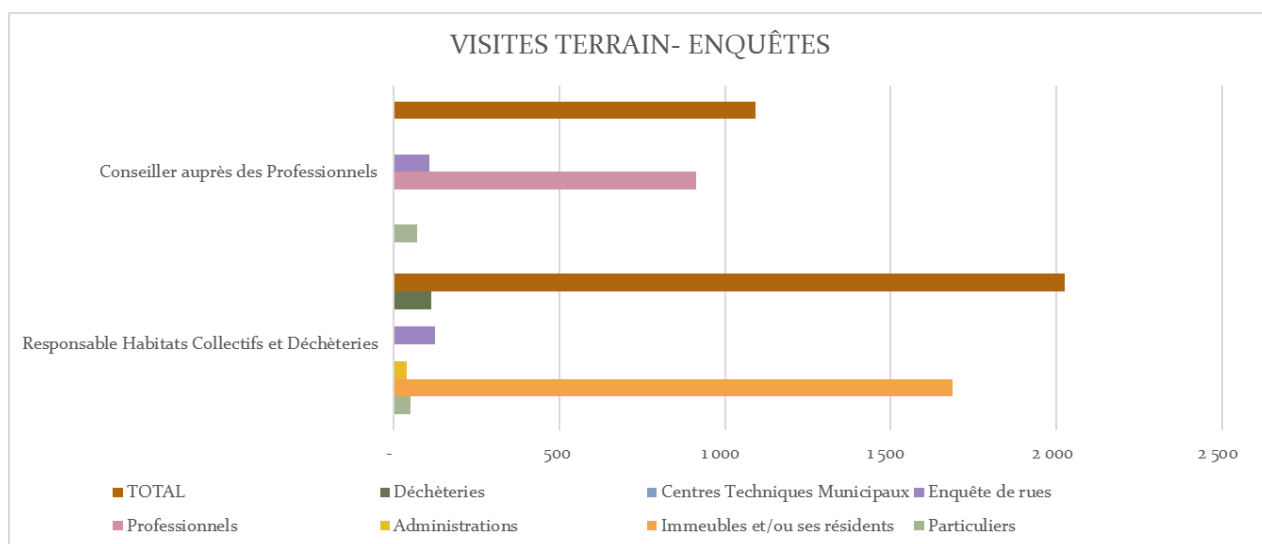
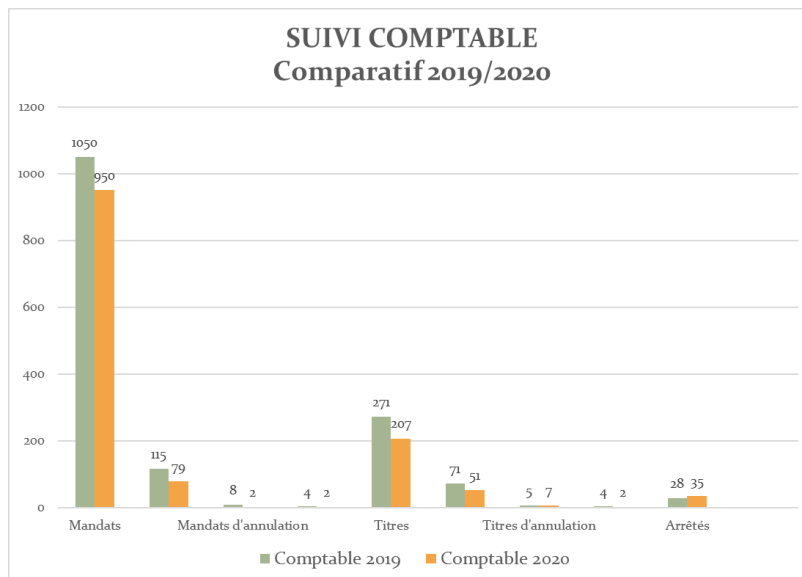
Chaque été, nous notons un accroissement des réclamations s'expliquant par :

- une population de vacanciers non coutumière de nos consignes de tri,
- les remplacements des personnels titulaires de collecte par des intérimaires lors des congés,



Traitements spécifiques :



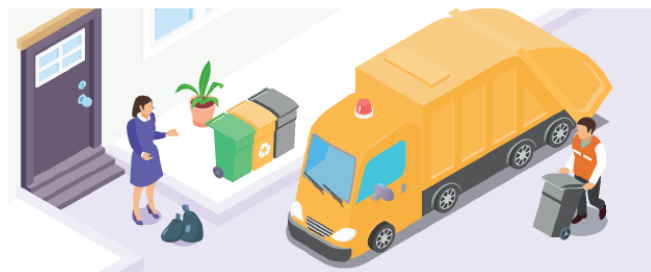


Nb de Kms parcourus véhicule de service	Responsable Habitats Collectifs et Déchèteries	Technicienne d'Exploitation	Conseiller auprès des Professionnels	TOTAL Kms
	4 087	682	3 273	8 042

2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Présentation du service de collecte des déchets

COLLECTES EN P.A.P



➔ LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (O.M.R.) :

- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 2 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 2 fois par semaine pour les habitats collectifs.



➔ LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (E.M.R.) :

- Collecte 1 fois tous les 15 jours en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 1 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 1 fois par semaine pour les habitats collectifs.



➔ LA FRACTION FERMENTESCIBLE DES ORDURES MÉNAGÈRES (F.F.O.M.) :

- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Une collecte supplémentaire hebdomadaire de juin à fin Septembre.
- Pas de collecte dans les centres anciens ni dans les habitats collectifs.



COLLECTES EN P.A.V

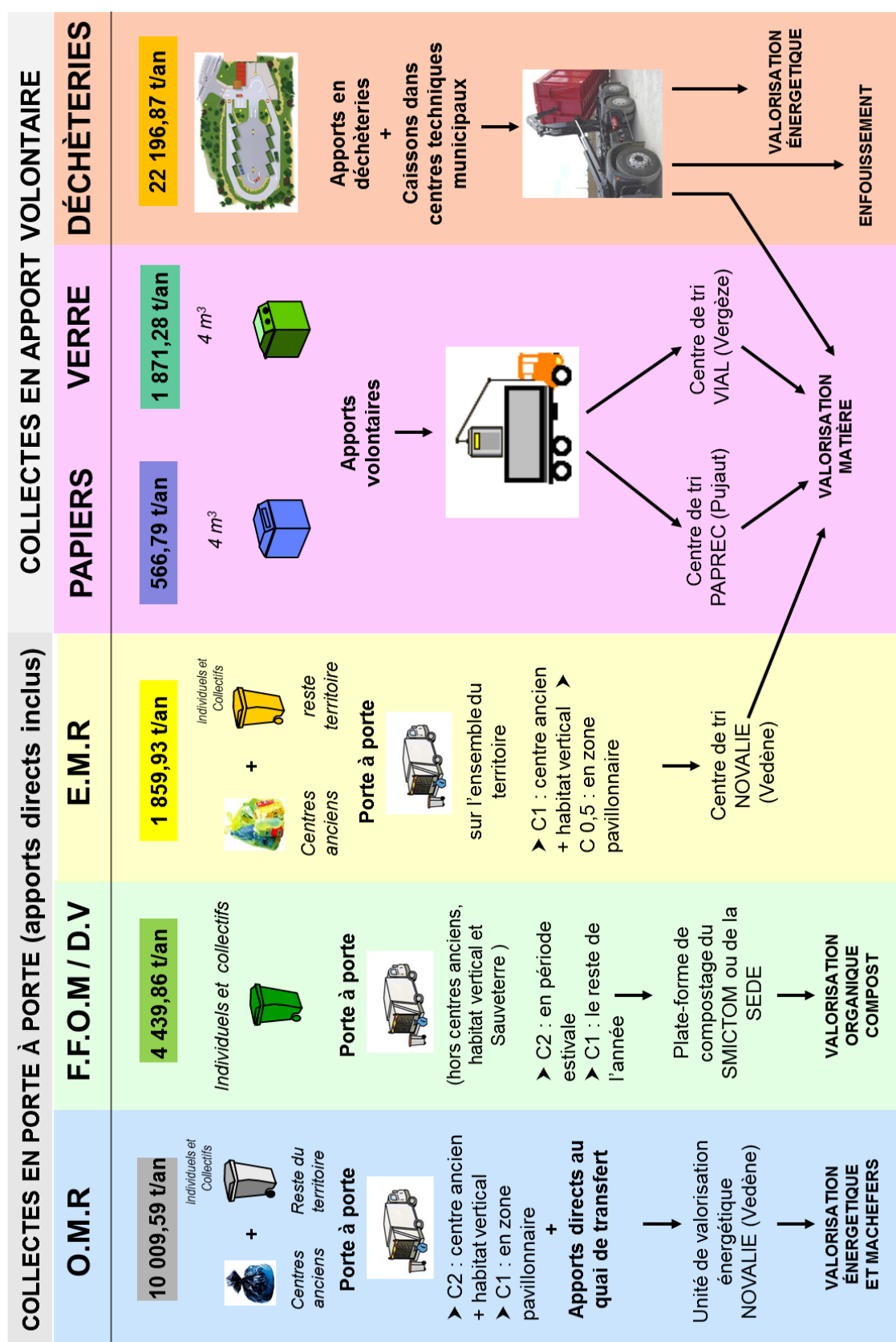


- ➔ **Les papiers (J.R.M) :** Collecte tous les 15 jours.
- ➔ **Le verre :** Collecte tous les 15 jours.
- ➔ **Les ordures ménagères en habitat collectif :** Collecte 3 fois par semaine
- ➔ **Les emballages recyclables en habitat collectif :** Collecte 3 fois par semaine
- ➔ **Les textiles :** Collecte 1 fois par semaine environ



Schéma global de collecte des déchets 2020

SCHEMA GLOBAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS 2020 - SMICTOM RHONE-GARRIGUES



2.2 Les moyens de Pré-collecte (collectes en PAP) : les bacs et les sacs

Les déchets ménagers et assimilés, ramassés en porte à porte, doivent être présentés aux collectes avec les types de contenants suivants (après validation du SMICTOM Rhône-Garrigues) :

- ↳ En bacs individuels de 80 à 240 litres pour l'habitat pavillonnaire,
- ↳ En bacs collectifs de 360 litres (avec ou sans serrure) pour l'habitat collectif, certains commerces et quelques points de regroupement,
- ↳ En bacs « spéciaux » de 660 litres pour des collectes exceptionnelles (manifestations, gens du voyage, cirque...),
- ↳ En sacs ou en bacs dans les centres anciens en fonction des capacités de stockage des habitants.

Chaque bac mis en place sur le territoire est équipé d'une puce permettant l'identification du bac lors de sa présentation au service de collecte. La société SULO assure, dans le cadre d'un marché public, la fourniture, la livraison et la maintenance des bacs individuels, collectifs et des colonnes d'apport volontaire (aériennes et enterrées).

Les sacs sont fournis aux administrés au bureau du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES ainsi que via une distribution dans les Mairies. Une distribution en porte à porte a également été réalisée.

Nombre de bacs en place : répartition par type d'article / flux

BACS DE COLLECTE DES O.M.R				
Litrage	Type article	Nombre		en %
80 L	0080 GT/BV	5 428	5 428	26,84%
	0120 BVSA	22		
120 L	0120 GT/BV	7 084	7 110	35,15%
	0120 GT/RG	4		
140 L	0140 GT BV	3 130	3 138	15,52%
	0140 GT BVSA	8		
180 L	0180 BV SA	60	1 778	8,79%
	0180 GT/BV	1 718		
240 L	0240 BVSA	26	402	1,99%
	0240 GTBV	376		
340 L	0340 GT BV SER	11	220	1,09%
	0340 GT/BV	209		
360 L	0360 BVSA	577	2 080	10,28%
	0360 GT/BV	1 503		
660 l	0660 GT/MR	25	25	0,12%
660 l	660 BN/BN	44	44	0,22%
TOTAL		20 225		

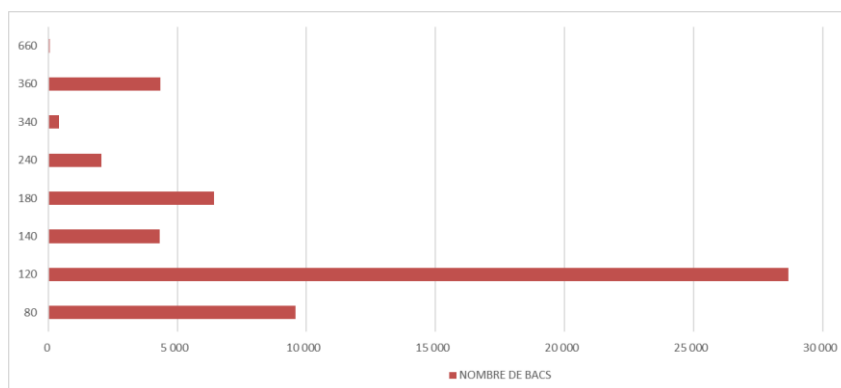
BACS DE COLLECTE DES E.M.R				
Litrage	Type article	Nombre		en %
80 L	0080 GT/JA	4 139	4 139	20,99%
120 L	0120 GT/JA	5 749	5 764	29,24%
	0120 GTJAS	15		
140 L	0140 GT/JA	1 190	1 193	6,05%
	0140 GT/JA SER	3		
180 L	0180 GT/JA	4 562	4 594	23,30%
	0180 JASA	32		
240 L	0240 GT/JA	1 604	1 627	8,25%
	0240 GTJAS	20		
	0240 JA OP	3		
340 L	0340 GT/JA	115	165	0,84%
	0340 JA OP	31		
	0340L GTJA SER	19		
360 L	0360 GT/JA	1 633	2 234	11,33%
	0360 JA/OP	33		
	0360 JA/SA	568		
TOTAL		19 716		

BACS DE COLLECTE DE LA F.F.O.M				
Litrage	Type article	Nombre		en %
120 L	0120 VF/VF	15 792	15 801	99,07%
	0120 VFVF SER	9		
180 L	0180 VF/VF	43	63	0,40%
	0180 VFVF/SER	20		
240 L	0240 VF/VF	24	27	0,17%
	0240 VFVFS	3		
340 L	0340 VF/VF	19	21	0,13%
	0340 VFVF SER	2		
360 L	0360 VF/VF	22	37	0,23%
	0360 VF/VF SA	15		
TOTAL		15 949		

BACS SPÉCIAUX		
Raisons	Type article	Nombre
Manifestations	0660 BN/BN	44
Gens du voyage	0660 GT/MR	25
Travaux	0360 GT/BV	100
Travaux	0360 GT/JA	100
TOTAL		269

Représentation en volume du parc en place (récapitulatif par litre) – année 2020

LITRAGE	NOMBRE DE BACS	VOLUME EN LITRES
80	9 567	765 360
120	28 675	3 441 000
140	4 331	606 340
180	6 435	1 158 300
240	2 056	493 440
340	406	138 040
360	4 351	1 566 360
660	69	45 540
TOTAL	55 890	8 214 380

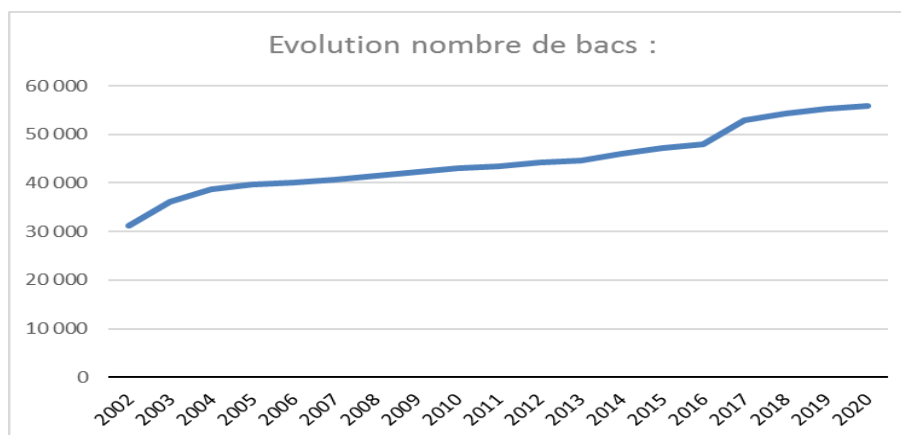


Nous constatons que la majeure partie des habitations sont dotées de bacs 120 litres ce qui correspond à un foyer de 3 à 4 personnes en habitat pavillonnaire.

Comparaison avec N -1 du nombre de bacs en place (par flux)

	2017	2018	2019	2020	évolution avec N-1	
	nombre de bacs en place				en nb de bacs	en %
O.M.R	19 931	19 714	20 014	20 225	211	1,02
E.M.R	19 444	19 179	19 494	19 716	222	1,02
F.F.O.M	13 428	15 473	15 740	15 949	209	1,02
TOTAL	52 803	54 366	55 248	55 890	1 563	3,05

Évolution du nombre total de bacs installés depuis la mise en place initiale en 2002



Depuis l'année 2002, le nombre de bacs en service a augmenté de 76,81 %.

Nombre d'articles (bacs + sacs) installés par commune / flux

	Bacs				Sacs			TOTAL 1 + 2
	O.M.R	E.M.R	F.F.O.M	TOTAL 1	O.M.R	E.M.R	TOTAL 2	
ARAMON	1 469	1 449	1 054	3 972	1 349	1 340	2 689	6 661
DOMAZAN	454	443	312	1 209	191	195	386	1 595
ESTÉZARGUES	240	229	195	664	108	111	219	883
LES ANGLÉS	3 664	3 572	2 943	10 179	3 540	3 481	7 021	17 200
PUJAUT	1 889	1 862	1 538	5 289	500	527	1 027	6 316
ROCHFORT DU GARD	3 265	3 189	2 799	9 253	834	834	1 668	10 921
ROQUEMAURE	1 859	1 844	1 309	5 012	2 377	2 342	4 719	9 731
SAUVETERRE	911	904	751	2 566	135	132	267	2 833
SAZE	908	891	742	2 541	276	282	558	3 099
THÉZIERS	469	456	346	1 271	123	120	243	1 514
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	5 097	4 877	3 960	13 934	4 789	4 685	9 474	23 408
TOTAUX	20 225	19 716	15 949	55 890	14 222	14 049	28 271	84 161

Nombre de foyers dotés / flux / commune

	Nb de foyers dotés					Récapitulatif / flux	
	En bacs			En sacs		TOTAL bacs + sacs	
	O.M.R	E.M.R	F.F.O.M	O.M.R	E.M.R	O.M.R	E.M.R
ARAMON	1 327	1 313	1 037	795	790	2 122	2 103
DOMAZAN	433	417	1 037	96	100	529	517
ESTÉZARGUES	226	217	190	56	57	282	274
LES ANGLES	3 187	3 126	2 903	2 132	2 130	5 319	5 256
PUJAUT	1 801	1 781	1 514	258	272	2 059	2 053
ROCHEFORT DU GARD	3 086	3 031	2 763	533	538	3 619	3 569
ROQUEMAURE	1 642	1 613	1 284	1 188	1 201	2 830	2 814
SAUVETERRE	867	856	742	84	85	951	941
SAZE	853	839	731	151	155	1 004	994
THÉZIERS	444	434	336	73	73	517	507
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	4 320	4 217	3 873	2 938	2 997	7 258	7 214
	18 186	17 844	16 410	8 304	8 398	26 490	26 242

Récapitulatif du nombre de foyers dotés par type d'article et par flux

	O.M.R	E.M.R	F.F.O.M
EN BACS	18 186	17 844	16 410
EN SACS	8 304	8 398	
	26 490	26 242	16 410

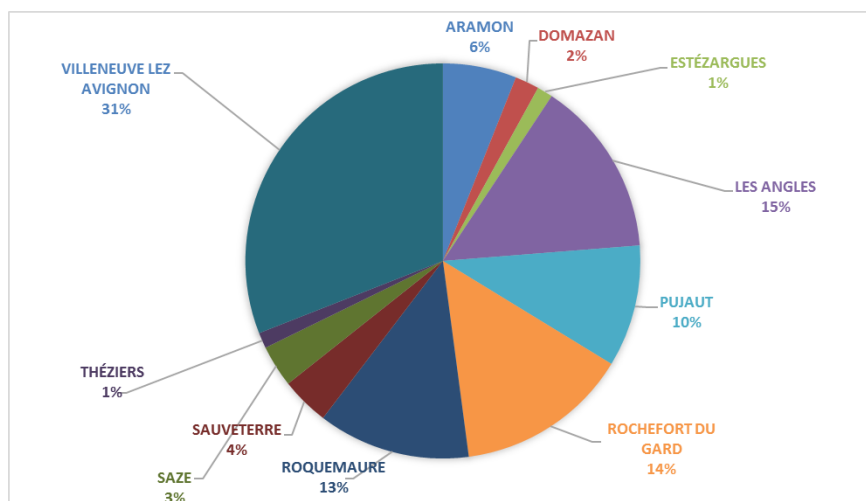
Nous constatons une augmentation du nombre de foyers à doter

Nombre d'interventions saisies par « Origine de la demande » (Hors PAV)

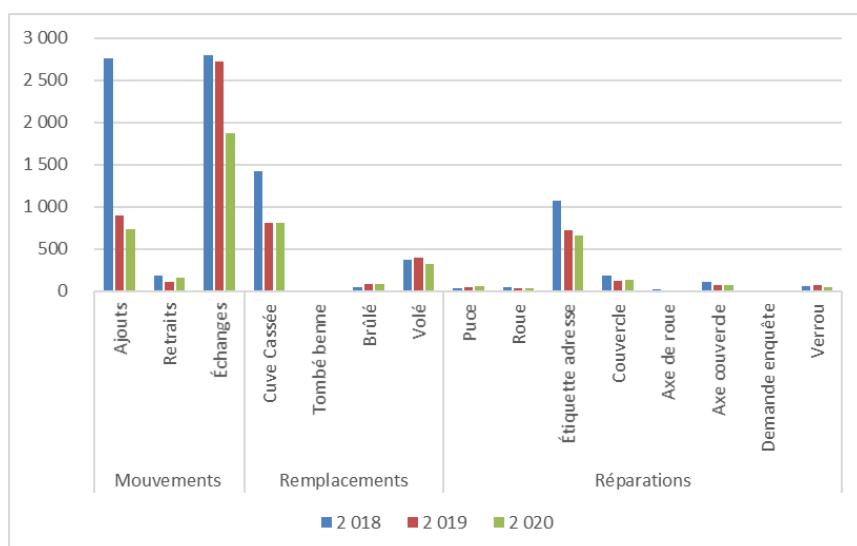
		2016	2017	2018	2019	2020
SMICTOM	Administré	- 2 729	1 3 347	-	-	-
	Demande Client	2 729	3 346	3 849 3 851	3 478 3 478	2 284 2 284
	Demande Collecteur	-	-	2	-	-
	Suivi de Collecte	-	-	-	-	-
CENTRE SERVICE CLIENT	Etude & Mise en place	403 418	1 561 2 825	3 158	2 556	496
	Regul Informatique	10	577	2	23	2
	Saisie pour le client	5	687	155 3 315	50 2 629	103 601
	Suivi de Collecte (portable)	-	-	-	-	-
	Suivi préventif	-	-	-	-	-
TOTAL		3 147	6 172	7 166	6 107	2 885

Nombre d'interventions par commune en 2020

ARAMON	174	6,03%
DOMAZAN	57	1,98%
ESTÉZARGUES	37	1,28%
LES ANGLES	417	14,45%
PUJAUT	288	9,98%
ROCHEFORT DU GARD	409	14,18%
ROQUEMAURE	360	12,48%
SAUVETERRE	114	3,95%
SAZE	99	3,43%
THÉZIERS	37	1,28%
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	893	30,95%
2 885		100,00%



Nombre d'opérations générées (Hors PAV et sacs) en 2020



		2020			
		2 018	2 019	2 020	%
Mouvements	Ajouts	2 764	892	738	55%
	Retraits	186	110	151	
	Échanges	2 792	2 726	1 877	
Remplacements	Cuve Cassée	1 420	804	812	24%
	Tombé benne	12	10	8	
	Brûlé	48	84	82	
	Volé	368	392	318	
Réparations	Puce	30	43	60	20%
	Roue	42	32	35	
	Étiquette adresse	1 075	721	661	
	Couvercle	188	125	128	
	Axe de roue	22	9	10	
	Axe couvercle	104	66	68	
	Demande enquête	0	3	0	
	Verrou	56	75	42	
TOTAL OPÉRATIONS		9 107	6 092	4 990	

Pour mémoire :

2018 Dotation de Roquemaure et Sauveterre de bacs biodégradables.

Lavage et désinfection des bacs de regroupement

Deux fois par an, les bacs de regroupement recevant les ordures ménagères non recyclables installés sur les voies publiques font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection (prestation réalisée par la société SULO). Ceux destinés à recevoir les emballages ménagers recyclables le sont une fois par an. Le nettoyage des bacs individuels est à la charge des usagers.



2.3 DESCRIPTIF DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.3.1 Les collectes en Porte à Porte (P.A.P)

La société Véolia Propreté assure les collectes en porte à porte des déchets ménagers sur les 11 communes du territoire.

Fréquences de collectes / semaine

	O.M.R	E.M.R	F.F.O.M
Habitats pavillonnaires	C 1	C 0,5	C1 et C2 en été
Habitats collectifs	C 2	C 1	-
Centres anciens	C 2	C 1	-

Circuits de collectes par commune :

Depuis le 04 juin 2018

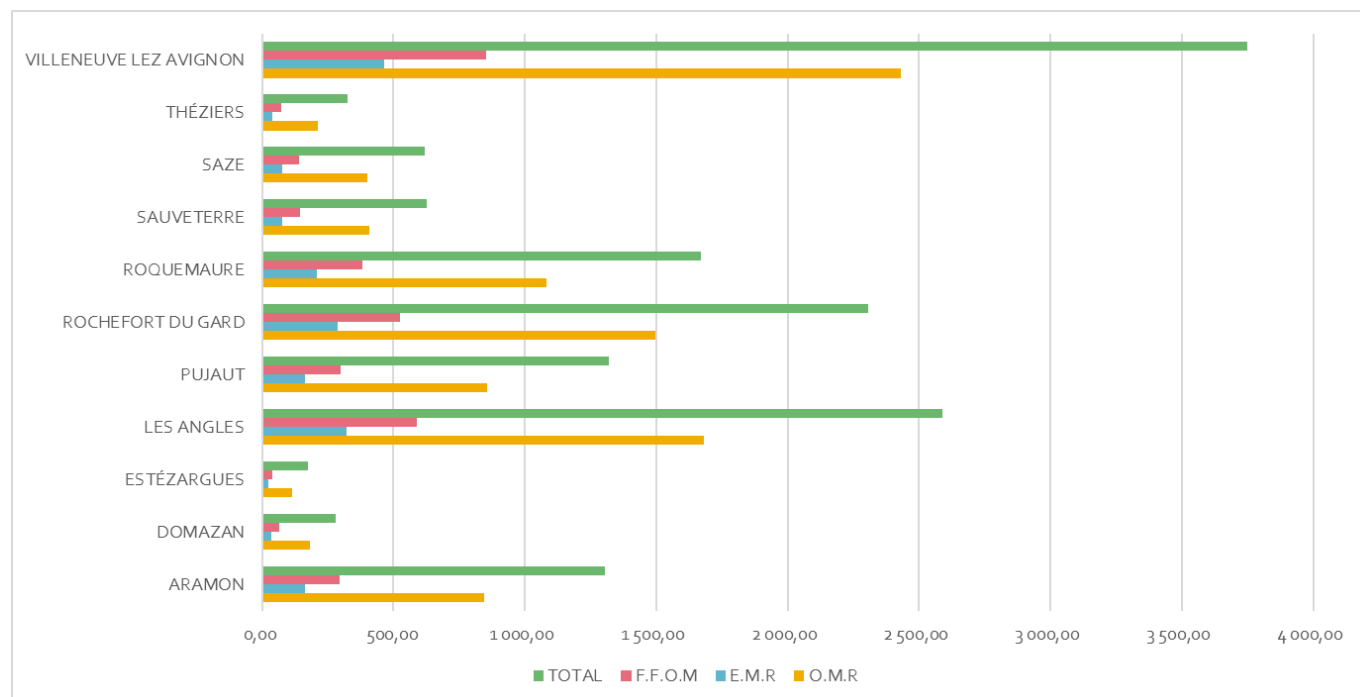
	Nb de secteurs de collectes	Nb de collectes (fréquence/semaine)				Nb de secteurs de collectes	Nb de collectes (fréquence/semaine)		
		O.M.R	E.M.R	F.F.O.M			O.M.R	E.M.R	F.F.O.M
ARAMON					ROQUEMAURE				
1-1	3	1	0,5	1	7-1	4	1	0,5	1
1-2		2	1	0	7-2		1	0,5	1
1-3		1	0,5	1	7-3		2	1	
DOMAZAN					7-4		1	0,5	1
2-1	2	1	0,5	1	SAUVETERRE				
2-2		2	1	0	8-1	2	1	0,5	1
ESTEZARGUES					8-2		1	0,5	1
3-1	2	1	0,5	1	SAZE				
3-2		2	1	0	9-1	3	1	0,5	1
LES ANGLES					9-2		2	1	0
4-1	5	1	0,5	1	9-3		1	0,5	1
4-2		1	0,5	1	THEZIERS				
4-3		1	0,5	1	10-1	2	1	0,5	1
4-4		2	1	0	10-2		2	1	0
4-5		1	0,5	1	VILLENEUVE LEZ AVIGNON				
PUJAUT					9-1	7	1	0,5	1
5-1	4	1	0,5	1	9-2		1	0,5	1
5-2		1	0,5	1	9-3		1	0,5	1
5-3		2	1	0	9-4		1	0,5	1
5-4		1	0,5	1	9-5		3	1	0
ROCHEFORT DU GARD					9-6		1	0,5	1
6-1	5	1	0,5	1	9-7		1	0,5	1
6-2		1	0,5	1					
6-3		1	0,5	1					
6-4		2	1	0					
6-5		1	0,5	1					

Nb de secteurs de collectes	Nb de collectes (fréquence/semaine)		
	O.M.R	E.M.R	F.F.O.M
39	50	24,5	29

Remarque : ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les fréquences supplémentaires des seconds tours des habitats collectifs.

Tonnages collectés* en porte à porte / flux / commune en 2020

*Sans les apports directs



Les véhicules de collecte

		Nb de véhicules	N° de parc
VÉHICULES TITULAIRES	14 m3	1	R32069
	12,5 m3	4	R32065-66-67-68
	7,5 m3	2	R32061-62
	6 m3	1	R32283 Remplacé par R30264
VÉHICULES RELAIS	12 m3	2	R30757+32070
	7,5 m3	2	R30758-R32063
		12	

Un système d'identification des bacs a été installé sur tous les véhicules de collecte.

L'entretien du parc de véhicules

L'entretien des véhicules est assuré au dépôt du collecteur (Véolia Propreté à Avignon) pour la maintenance courante et périodique telles que : les vidanges, la vérification des plaquettes de freins et les graissages, la vérification des boîtes de vitesse automatique. Les « gros travaux » sont soit effectués aux ateliers de Véolia Propreté Tallard, soit sous-traités.

L'entretien des pneumatiques est assuré par la société VULCO GOODYEAR sur site une fois par semaine.

En 2020, le coût moyen de l'entretien d'un véhicule de collecte est de 21 650 €/véhicule.

L'ensemble des véhicules est lavé sur une aire appropriée (avec traitement des eaux de lavage) après chaque collecte. Une personne est entièrement dédiée à cette tâche.

Les distances parcourues

	Nb de Kms en <u>collecte</u> PAP + PAV	Nb de Kms en <u>haut le pied</u> *	Nb total de Kms
2 020	138 521	192 555	331 076
2 019	168 259	195 810	364 069
2018	175 139	178 985	354 124
2017	135 536	154 977	290 513

* temps de **haut le pied** (distance entre deux points de **collecte**) pendant lequel on ne **collecte** pas effectivement.

Le kilométrage a baissé car la collecte supplémentaire des bacs verts n'a pas été effectuée.

Le nombre de km en haut le pied augmente car la mini benne VL effectue beaucoup de km pour se rendre tous les jours sur tous les secteurs de collecte pour très peu de km de collecte en comparaison.

La consommation de carburant

	Consommation annuelle de carburant en litres	Consommation moyenne
2 020	119 800	36
2019	119 362	33
2018	157 814	45
2017	158 266	54

La consommation moyenne des véhicules de collecte en 2020 est de 36 litres/100 Kms, soit 3 litres/100 kms en plus.

Les rendements de collecte

	Rendement de collecte des O.M.R	Rendement des collectes sélectives (E.M.R + F.F.O.M)
2 020	0,786 tonnes/heure	0,455 tonnes/heure
2 019	0,730 tonnes/heure	0,390 tonnes/heure
2018	0,820 tonnes/heure	0,400 tonnes/heure
2017	0,840 tonnes/heure	0,380 tonnes/heure

La baisse des rendements de collecte s'explique par le temps passé par la mini benne VL en haut le pied et non en collecte pour rejoindre tous les secteurs de toutes les communes au quotidien et les aller-retour pour vider.

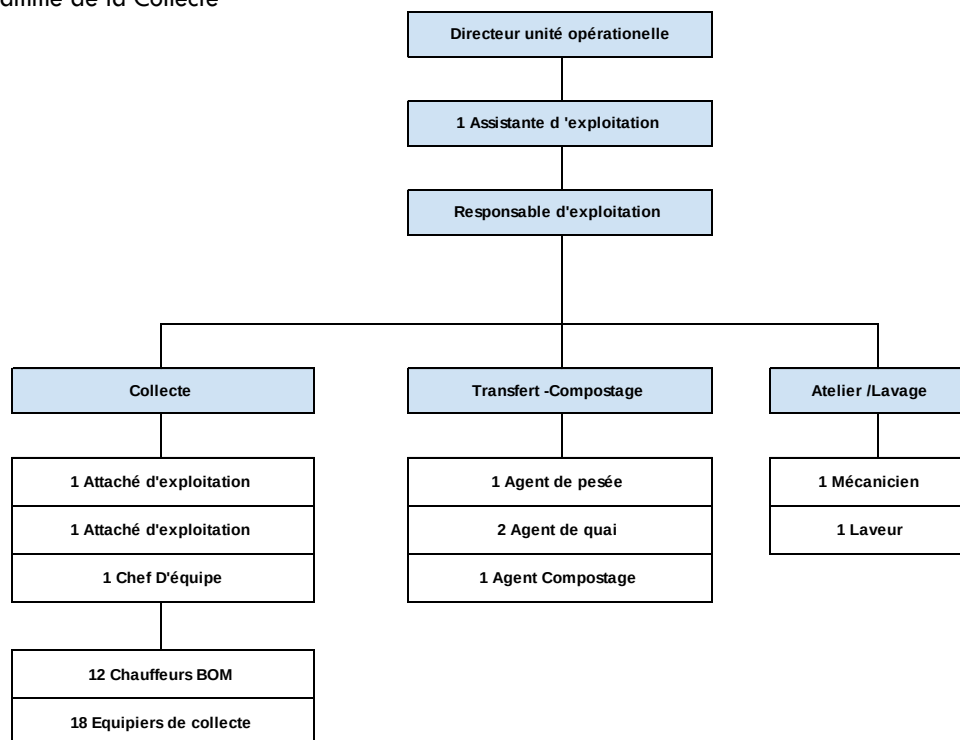
Le nombre d'heures travaillées *

	Nb heures travaillées pour la collecte des O.M.R	Nb heures travaillées pour les collectes sélectives
2 020	12372 heures	12180 heures
2 019	12 881 heures	12 039 heures
2018	11 862 heures	11 999 heures
2017	11 819 heures	11 151 heures

*Sans les colonnes d'apports volontaires

Les moyens humains affectés aux collectes mis en place par la société Véolia Propreté

➡ Organigramme de la Collecte



Soit un total de 42 personnes dédiées à notre contrat de Collecte.

2.3.2 LES COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V)

LE VERRE ET LE PAPIER



143 points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire. 108 points sont dotés de colonnes aériennes et 35 points sont équipés de colonnes enterrées. Chacun de ces points comporte des colonnes de tri des papiers et/ou du verre, ce qui représente un total de **278 colonnes** (210 colonnes aériennes + 68 colonnes enterrées). **En moyenne cela représente 1 point d'apport pour 345 habitants.**

Préconisations :

- **Milieu rural à semi rural : 200 à 350 hab. /colonne**
- **Milieu urbain à semi-urbain : 400 à 500 hab. /colonne**

La société SULO assure la livraison et la maintenance des colonnes. En 2020, 126 interventions ont été réalisées sur le terrain. Les colonnes sont également nettoyées tous les ans.

La société MINERIS assure la collecte et le transport de ces 2 flux. Le Verre collecté est amené sur le centre de tri de Vergèze et les papiers sont amenés au centre de tri de la société Paprec située à Pujaut.

Le nombre de points d'apport volontaire implanté par commune

	aériens	enterrés	TOTAL	ratio au Nb d'hab.	population DGF 2020
ARAMON	14	-	14	307	4299
DOMAZAN	6		6	158	946
ESTÉZARGUES	4	-	4	150	599
LES ANGLES	16	8	24	355	8512
PUJAUT	9	3	12	347	4162
ROCHEFORT DU GARD	12	6	18	431	7756
ROQUEMAURE	20	2	22	254	5585
SAUVETERRE	7	-	7	300	2098
SAZE	6	1	7	298	2089
THÉZIER	2	1	3	354	1063
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	12	14	26	468	12155
	108	35	143		49 264

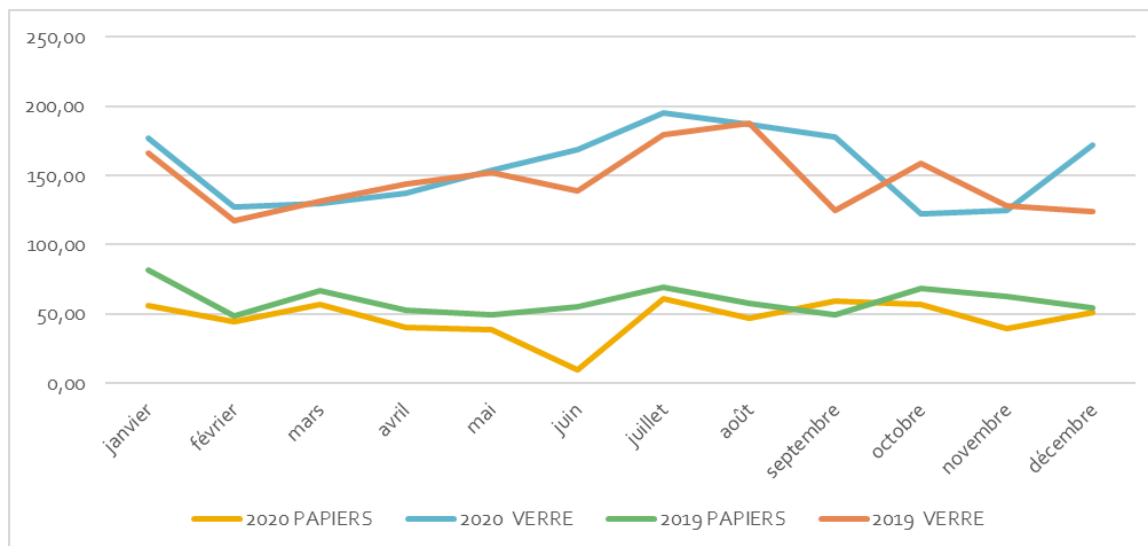
Représentation en nombre de colonnes

	PAPIERS			VERRE			total Nb colonnes
	aériennes	enterrées	TOTAL	aériennes	enterrées	TOTAL	
ARAMON	14	-	14	17	-	17	31
DOMAZAN	6		6	7		7	13
ESTÉZARGUES	1	1	2	4	1	5	7
LES ANGLES	16	8	24	16	8	24	48
PUJAUT	7	3	10	11	3	14	24
ROCHEFORT DU G.	13	5	18	13	5	18	36
ROQUEMAURE	15	2	17	18	2	20	37
SAUVETERRE	6	-	6	8	-	8	14
SAZE	6	1	7	5	1	6	13
THÉZIER	2	1	3	2	1	3	6
VILLENEUVE LEZ A.	11	13	24	12	13	25	49
	97	34	131	113	34	147	278

Tonnages collectés par flux (comparaison n-2)

En 2020, la collecte du Verre a représenté 1 871,28 tonnes et celle des Papiers 566,79 tonnes.

COLLECTES							
VERRE				J.R.M			
2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
1 645,22	1 717,06	1 750,29	1 871,28	777,15	759,92	713,86	566,79
8,98%				-25,41%			



On note une baisse constante des tonnages collectés de papiers surement liée à l'augmentation de la dématérialisation des échanges.

Détails sur les tonnages collectés / commune / flux et comparaison avec N-1

	VERRE							
	2017		2018		2019		2020	
	tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.
ARAMON	140,07	33,60	144,42	33,74	147,66	33,62	160,30	37,29 ↗
DOMAZAN	61,39	65,72	64,42	68,97	56,49	59,59	61,38	64,88 ↗
ESTÉZARGUES	24,69	45,30	21,02	37,34	23,95	40,73	25,24	42,14 ↗
LES ANGLÉS	408,99	46,58	407,36	46,44	399,31	45,77	426,40	50,09 ↗
PUJAUT	136,26	31,42	140,81	32,26	141,40	31,79	134,54	32,33 ↘
ROCHEFORT DU GARD	211,74	27,30	223,64	28,76	253,11	32,57	262,14	33,80 ↗
ROQUEMAURE	146,99	26,04	161,70	28,83	167,79	29,86	184,76	33,08 ↗
SAUVETERRE	74,03	37,30	96,33	48,53	96,81	45,82	117,48	56,00 ↗
SAZE	48,42	23,68	51,68	24,88	51,57	24,73	61,64	29,51 ↗
THÉZIER	36,84	32,43	39,17	34,82	32,62	29,84	40,84	38,42 ↗
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	355,81	28,58	366,50	29,90	379,58	30,07	396,56	32,63 ↗
	1 645,22	32,10	1 717,06	34,52	1 750,29	34,72	1 871,28	37,98 ↗

	PAPIERS							
	2017		2018		2019		2020	
	tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.
ARAMON	44,39	10,65	55,37	12,93	53,62	12,21	44,84	10,43 ↘
DOMAZAN	28,52	30,53	16,54	17,71	21,28	22,45	14,18	14,99 ↘
ESTÉZARGUES	8,74	16,03	6,98	12,40	6,36	10,82	4,10	6,84 ↘
LES ANGLÉS	231,93	26,42	210,22	23,97	202,29	23,19	150,12	17,64 ↘
PUJAUT	52,68	12,15	48,27	11,06	48,38	10,88	36,36	8,74 ↘
ROCHEFORT DU GARD	96,18	12,40	95,71	12,31	88,23	11,35	68,02	8,77 ↘
ROQUEMAURE	57,50	10,19	69,84	12,45	70,00	12,46	60,20	10,78 ↘
SAUVETERRE	28,02	14,12	30,39	15,31	31,32	14,82	27,62	13,16 ↘
SAZE	29,69	14,52	26,46	12,74	16,50	7,91	16,16	7,74 ↘
THÉZIER	10,95	9,64	12,13	10,78	10,63	9,73	8,78	8,26 ↘
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	188,57	15,14	188,01	15,34	165,25	13,09	136,41	11,22 ↘
	777,15	15,16	759,92	15,28	713,86	14,16	566,79	11,51 ↘

LES TEXTILES



33 points d'apport volontaire pour les textiles, le linge et les chaussures usagés sont répartis sur le territoire du syndicat.

En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC (Textiles, Linge et Chaussures usagés), le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES répond aux enjeux du Grenelle de l'environnement, visant à prévenir l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers et à préserver les ressources naturelles.

Le Relais Provence, entreprise à but socio-économique, membre du groupe Emmaüs France, a été retenu par marché public pour la mise en place des colonnes, la collecte de ces dernières et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures ainsi récupérés.

D'après les renseignements fournis par l'éco-organisme ECOTLC, la moyenne de collecte en France, en 2018, a été de 3,6 Kg/hab./an.

Les performances du syndicat **3,15 Kg/hab.** en 2020 sont à la baisse dû à l'arrêt des collectes lors de la pandémie.

L'objectif du Grenelle de l'Environnement est de 7 kg par an par habitant.



	2020	
	Kg collectés	ratio Kg/hab./an
ARAMON	12 486	2,83
DOMAZAN	2 332	2,13
ESTÉZARGUES	4 174	6,44
LES ANGES	29 619	3,45
PUJAUT	10 700	2,50
ROCHEFORT DU GARD	20 059	2,55
ROQUEMAURE	15 977	3,43
SAUVETERRE	8 135	5,48
SAZE	10 906	5,07
THÉZIERS	5 392	4,78
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	31 525	2,57
TOTAL	151 305	3,15



En moyenne, chaque année, un citoyen donne une 2^{ème} vie à

3,6 kg
de TLC usagés



LE DEVENIR DES TONNAGES TRIÉS



58,6%
destinés à la réutilisation



41%
destinés au recyclage et à la valorisation énergétique

Seul **0,4%** n'est pas valorisé

2.4 LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES)

			2018		2019		2020	
			Nb. Hab.	49 743	Nb. Hab.	50 407	Nb. Hab.	49 264
sans Sauveterre, Roquemaure								
			TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.
C O L L E C T E S E N P A P	O.M.R	Collectes	9 620,42	193,40	9 353,40	185,56	9 702,33	196,95
		Apports directs	361,19	7,26	316,79	6,28	307,26	6,24
		Total réception quai de transfert	9 981,61	200,66	9 670,19	191,84	10 009,59	203,18
		Traitement (entrants sur site)	9 750,74	196,02	6 282,02	124,63	9 966,64	202,31
		Valorisation énergétique	9 750,74	196,02	6 282,02	124,63	6 644,48	134,87
		Enfouissement suite panne incinérateur	168,66	3,39	3 375,57	66,97	3 322,16	67,44
		TOTAL	9 919,40	199,41	9 657,59	191,59	9 966,64	202,31
	E.M.R	Collectes + apports directs / total transfert	1 706,97	34,32	1 712,08	33,97	1 859,93	37,75
		Entrants centre de tri et triés	1 663,50	33,44	1 665,58	33,04	1 803,12	36,60
		Refus de tri	419,66	8,44	405,21	8,04	516,11	10,48
		% refus de tri		25,23%		24,33%		28,62%
		Valorisation matière	1 243,84	25,01	1 260,37	25,00	1 287,01	26,12
	F.F.O.M	Collectes	3 033,71	60,99	2 985,76	59,23	3 404,96	69,12
		Valorisation organique	2 855,10	57,40	2 889,78	57,33	3 291,00	66,80
P A V	VERRE	Collectes	1 717,06	34,52	1 750,29	34,72	1 871,28	37,98
		Valorisation matière	1 717,07	34,52	1 750,29	34,72	1 871,28	37,98
	J.R.M	Collectes (entrant centre de tri)	759,92	15,28	715,61	14,20	566,79	11,51
		Refus de tri	13,06	0,26	15,42	0,31	9,00	0,18
		% refus de tri		1,72%		2,15%		1,59%
		Valorisation matière	746,86	15,01	700,19	13,89	557,79	11,32
	TEXTILES	Collectes	210,20	4,23	231,23	4,59	151,31	3,07
		Valorisation matière		-		-		-
	TOTAL Tonnages collectés		17 199,27	345,76	16 833,93	333,96	17 712,55	359,54
	TOTAL Tonnages valorisés		16 746,33	336,66	13 303,28	263,92	14 176,67	287,77

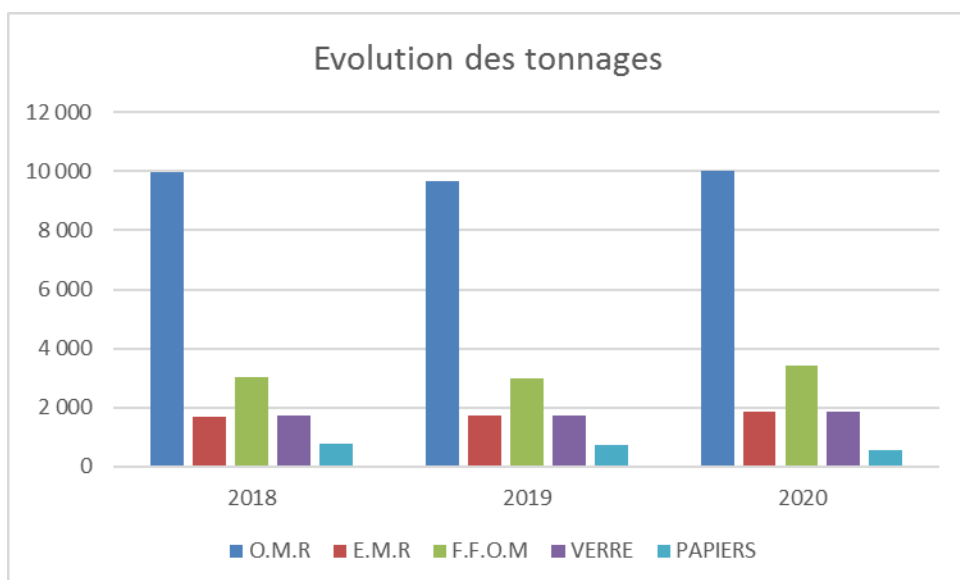
→ Le ratio en Kg/hab./an de la FFOM est calculé sur la base de la population DGF de 49 264 habitants.

→ Pour les O.M.R, les E.M.R et les J.R.M : La différence entre les tonnages réception quai de transfert et les tonnages entrants dans les sites de traitement correspond au stock (cumul sur l'année) + et/ou aux différences de tares des ponts bascules.

Évolution des tonnages issus des collectes

L'évolution des tonnages est assez stable avec une hausse des déchets verts en 2020.

Seul le papier baisse tous les ans dû à la dématérialisation et à l'essor des supports numériques.

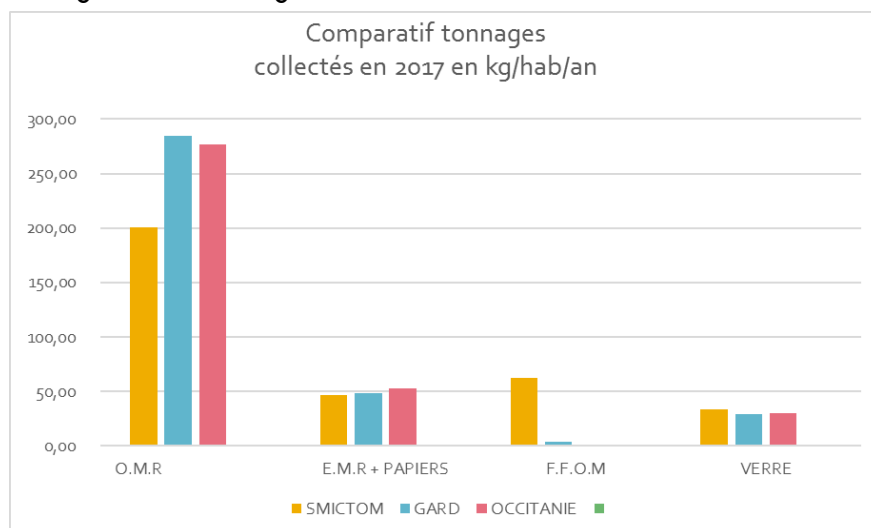


Comparaison des résultats de collectes

	Kg./Hab./an - sur tonnages collectés			
	2020	2017	comparaison / chiffre Sinoé - Ademe 2017	
FLUX	SMICTOM	SMICTOM	GARD	OCCITANIE
O.M.R.	203,18	200,73	285,00	277,00
TOTAL NON RECYCLABLE	203,18	200,73	285,00	277,00
E.M.R + PAPIERS	49,26	46,53	48,00	53,00
F.F.O.M	69,12	62,76	3,80	1,30
VERRE	37,98	33,15	29,00	30,00
TOTAL RECYCLABLES	156,36	142,44	80,80	84,30
TOTAL GÉNÉRAL	359,54	343,17	365,80	361,30
perf. de tri	43,49%	22,09%	23,33%	

Les habitants de notre territoire produisent peu d'OMR grâce à la collecte de la FFOM. Cela nous permet d'être performants par rapport à la production des déchets du Gard et de l'Occitanie.

Les tonnages verres sont également en augmentation constante.

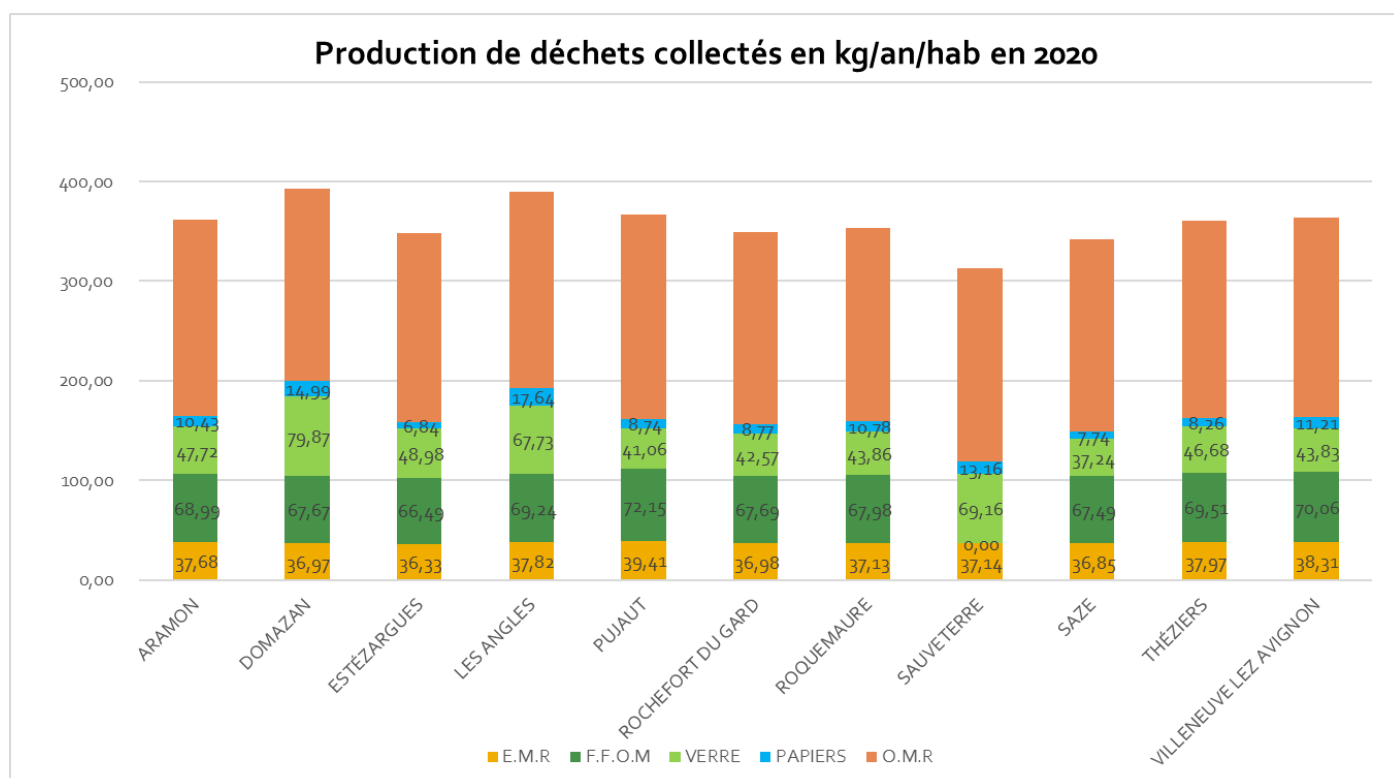


Production en kg. par hab. / commune (sur la base des tonnages collectés)

2020	Déchets recyclables					O.M.R	TOTAL	PERF. DE TRI
	E.M.R	F.F.O.M	VERRE	PAPIERS	TOTAL TRI			
ARAMON	37,68	68,99	47,72	10,43	164,81	196,57	361,38	45,61%
DOMAZAN	36,97	67,67	79,87	14,99	199,50	192,82	392,33	50,85%
ESTÉZARGUES	36,33	66,49	48,98	6,84	158,65	189,53	348,18	45,56%
LES ANGLÉS	37,82	69,24	67,73	17,64	192,43	197,30	389,73	49,37%
PUJAUT	39,41	72,15	41,06	8,74	161,36	205,61	366,97	43,97%
ROCHEFORT DU GARD	36,98	67,69	42,57	8,77	156,01	192,90	348,91	44,71%
ROQUEMAURE	37,13	67,98	43,86	10,78	159,75	193,70	353,45	45,20%
SAUVETERRE	37,14	0,00	69,16	13,16	119,47	193,77	313,24	38,14%
SAZE	36,85	67,49	37,24	7,74	149,32	192,29	341,60	43,71%
THÉZIERS	37,97	69,51	46,68	8,26	162,42	198,05	360,47	45,06%
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	38,31	70,06	43,83	11,21	163,41	199,87	363,28	44,98%

Le classement selon la performance de tri (total production déchets / total déchets triés)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
2020	DOMAZAN	LES ANGLÉS	ARAMON	ESTÉZARGUES	ROQUEMAURE	THÉZIERS	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	ROCHEFORT DU GARD	PUJAUT	SAZE	SAUVETERRE
	50,85%	49,37%	45,61%	45,56%	45,20%	45,06%	44,98%	44,71%	43,97%	43,71%	38,14%



AUTRES COLLECTES SPÉCIFIQUES

2.4.1 Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous)

Depuis Août 2010, le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES organise une collecte des déchets encombrants des ménages sur rendez-vous en porte à porte.

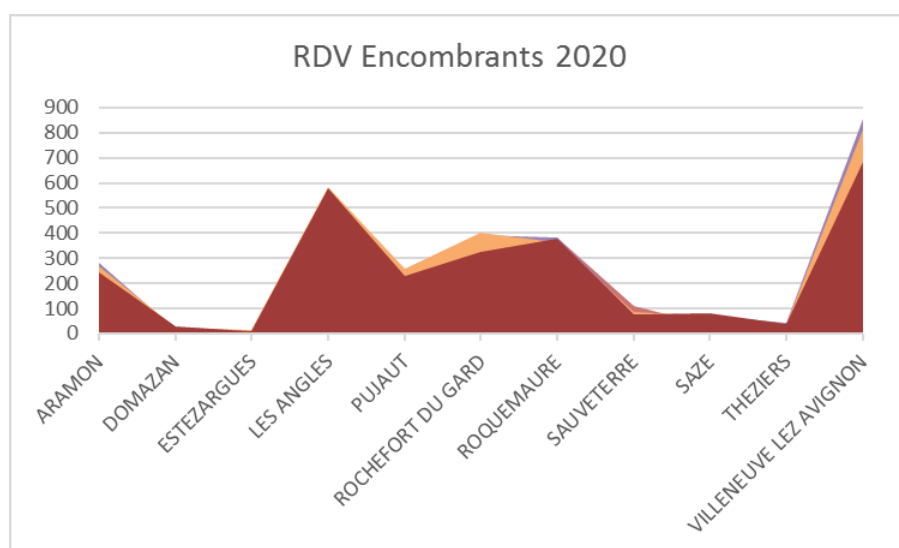
Ce service est réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les déchèteries. Cette prestation à domicile a été déléguée à la société Véolia Propreté.

En 2020, **2 662 rendez-vous honorés avec un total de 6 383 objets récupérés.**



Rendez-vous pris entre 2017 et 2020 : détail par commune

COMMUNES	Fréquences de collectes	2017		2018		2019		2020	
		Nb. DE RDV	%	Nb. DE RDV	%	Nb. DE RDV	%	Nb. DE RDV	%
ARAMON	4 x mois	172	8%	284	10%	269	9%	242	9%
DOMAZAN	1 x mois	13	0,6%	13	0,5%	21	0,7%	27	1,0%
ESTEZARGUES	1 x mois	6	0,3%	10	0,4%	13	0,4%	8	0,3%
LES ANGLES	4 x mois	362	18%	413	15%	582	20%	577	22%
PUJAUT	2 x mois	123	6,0%	234	8,4%	258	8,8%	229	8,6%
ROCHFORD DU GARD	3 x mois	274	13%	394	14%	403	14%	323	12%
ROQUEMAURE	8 x mois	380	18,5%	381	13,7%	363	12,4%	376	14,1%
SAUVETERRE	1 x mois	109	5%	79	3%	85	3%	74	3%
SAZE	1 x mois	34	1,7%	73	2,6%	73	2,5%	83	3,1%
THEZIERS	1 x mois	24	1%	42	2%	37	1%	38	1%
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	8 x mois	558	27,2%	857	30,8%	814	27,9%	685	25,7%
TOTAL		2 055		2 780		2 918		2 662	



TOP 3

Des communes utilisatrices du service :

1. Villeneuve-Lez-Avignon
2. Roquemaure
3. Pujaut

Nombre d'objets récupérés par type

	NOMBRE D'ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN 2020																									
	MEUBLES	CANAPÉ/FAUTEUIL	LITERIE	ÉLECTROMÉNAGER FROID	ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID	FERRAILLE	CHAUFFE EAU	RADIATEUR	ÉCRAN	BOIS	CLIMATISEUR	PORTE	VÉLO	MOBILIER DE JARDIN	PORTAIL	TAPIS/MOQUETTE	LUMINAIRE	APPAREIL SPORT	FENÊTRES	JARDIN DIVERS	ÉVIER/DOUCHE BAINOIRE/ ETC	INSTRUMENT MUSIQUE	GOÛTIÈRE	VOLET	DIVERS	TOTAL
TOTAL 2020	1 028	507	769	309	525	157	60	34	122	1 146	18	134	52	538	14	51	34	63	21	155	101	0	0	32	513	6383
Représentation en %	16%	8%	12%	5%	8%	2%	1%	1%	2%	18%	0,3%	2%	1%	8%	0,2%	1%	1%	1%	0%	2,4%	2%	0,0%	0,0%	1%	8%	

Le **TOP 3** des types d'objets représentant à eux trois, presque la moitié des récupérations :

LES MEUBLES - LE BOIS - LA LITERIE

2.4.2 Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés)

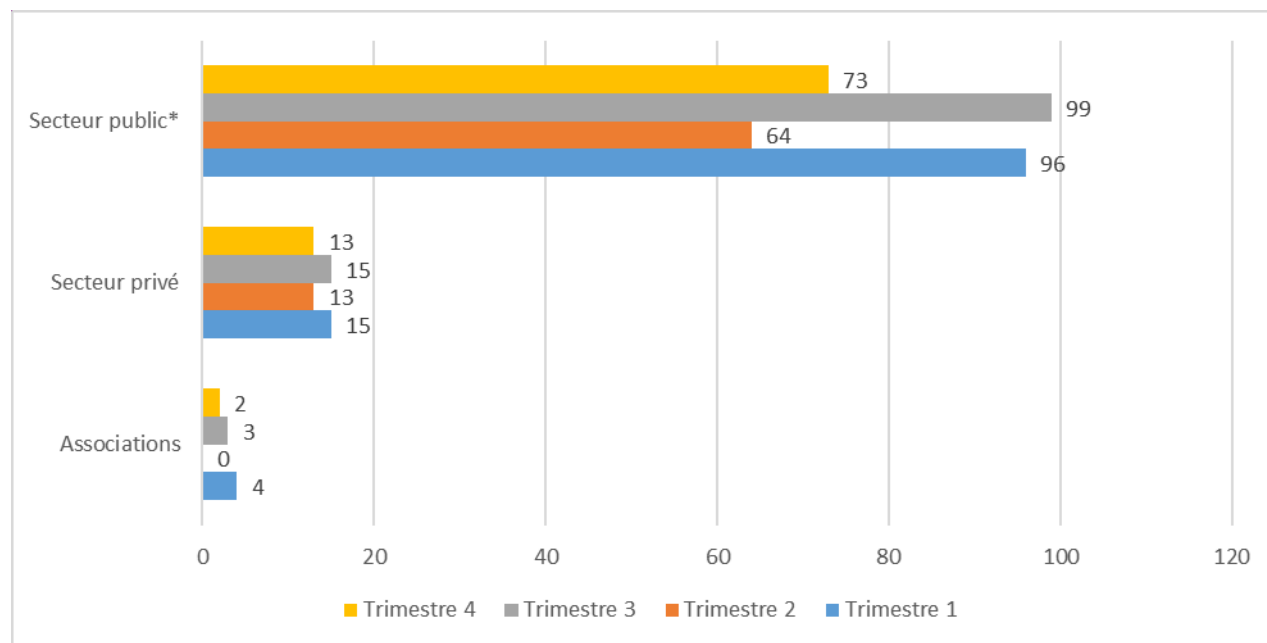
Il s'agit des déchets des artisans, commerçants et établissements publics implantés sur notre territoire. Le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES assure le ramassage de leurs déchets dans le cadre des circuits de collecte des particuliers.

Comme le prévoit la loi de 1993, ce service ne doit pas être financé exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M), mais par l'ajout d'une redevance spéciale. Le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES a mis en place ce système de financement en 2006.

Pour notre syndicat, seuls les producteurs dépassant le seuil de 720 litres par semaine tous flux confondus (soit l'équivalent de 2 bacs 360 litres) y sont assujettis. Sans dépassement de ce seuil, le service est financé par la T.E.O.M.

Les producteurs ont la possibilité de demander une exonération complète de la T.E.O.M s'ils décident de faire collecter leurs déchets par une société privée. Dans cette configuration-là, ils ne bénéficient plus de notre service de collecte et de traitement. Pour ce faire, ils ont l'obligation de justifier auprès de notre syndicat, le mode de collecte et de traitement de leurs déchets.

Nombre de producteurs assujettis à la Redevance Spéciale durant l'année 2020



* : Services publics gérés par le conseil départemental, les Mairies et autres structures intercommunales.

Manifestations exceptionnelles

Les déchets de 13 manifestations publiques ont été collectés et traités. On entend par manifestations publiques les : fêtes votives, manifestations sportives, brocantes, vides-greniers, festivals, etc... En raison de la pandémie, des manifestations ont été annulées ou non programmées.

COMPARATIF MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES PAR ANNEE

Commune	Nombre de manifestations	Bacs ordures ménagères 660 litres	Bacs ordures ménagères 360 litres	Bacs emballages recyclables 360 litres	Montant en €
Aramon	1	25			1 423,89
Domazan	1	5			142,39
Estézargues					
Les Angles	3	16			683,48
Sauveterre					
Pujaut					
Rochefort du Gard					
Roquemaure	4	28			1 366,94
Saze					
Théziers					
Villeneuve lez Avignon	4	9			711,95
Totaux	13	83	0	0	4 328,65

COMMUNE	2018	2019	2020
ARAMON	3	3	1
DOMAZAN	8	7	1
ESTEZARGUES	1	1	0
LES ANGLES	23	29	3
PUJAUT	2	2	0
RDG	3	2	0
ROQUEMAURE	11	11	4
SAUVETERRE	2	2	0
SAZE	5	4	0
THEZIERIS	2	2	0
VLA	29	31	4
TOTAL en nombre	89	94	13
TOTAL en montant	14 004,66 €	19 309,49 €	4 328,65 €

On note une baisse importante en raison de la crise sanitaire.

2.5 LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

2.5.1 Unité Transfert Compostage des Sableyes

Le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES est propriétaire depuis 1975 d'un terrain de 25 000 m² sur la commune de Villeneuve Lez Avignon, appelé plus communément : site des Sableyes « Unité de transfert /compostage ». Sur ce site (en plus de la présence d'une plateforme de compostage et des bureaux du SMICTOM) un quai de transfert est en activité.

Ce dernier réceptionne l'ensemble des déchets collectés en porte à porte (O.M.R + E.M.R + F.F.O.M) mais aussi des déchets amenés directement par des agents de services publics : Mairies, DGAIF, DIRMED, etc., pour des dépôts de déchets verts et d'O.M.R seulement. Les déchets verts réceptionnés dans nos 4 déchèteries sont transférés en partie sur ce site.

L'accueil est fait par des agents chargés de diriger les apporteurs vers les lieux de déchargements autorisés, de veiller à la bonne organisation et de comptabiliser les dépôts par flux. Un pont bascule pèse tous les tonnages entrants et sortants.

Les O.M.R et les E.M.R

Après contrôles, les déchets entrants d'O.M.R et d'E.M.R sont déchargés respectivement dans 2 trémies différentes et tombent dans des remorques de semis à fonds mouvants (FMA). De cette manière, le transport des déchets vers leurs exutoires respectifs est optimisé car les déchets sont compressés une nouvelle fois.

Ces 2 flux de déchets sont orientés vers le pôle de valorisation des déchets Suez RV Energie situé à Vedène dans le Vaucluse. Les O.M.R sont transportées vers l'unité de valorisation énergétique et les E.M.R sont transportés au centre de tri.

Les Déchets verts et la F.F.O.M

Les véhicules amenant des déchets verts sont dirigés vers la plateforme de compostage. Ils sont déchargés au sol dans la zone de stockage prévue à cet effet. La F.F.O.M quant à elle est déchargée dans un box couvert sur cette même plate-forme

Ces deux flux de déchets sont broyés en mélange. L'Arrêté d'exploitation de notre site nous autorise à traiter 3 000 tonnes de déchets verts et 2 000 tonnes de F.F.O.M.

Donc, une fois ces déchets broyés, le surplus (si dépassement des 5 000 tonnes autorisées) est expédié en caisson vers la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement, basée à Tarascon afin de bénéficier également d'une valorisation organique. Les tonnes restantes peuvent donc être traitées directement sur notre site.

Vue aérienne du site des « Sableyes » :

Unité de transfert /compostage du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES



1. Pont bascule
2. Local d'exploitation
3. Quai de déchargement des O.M.R + des E.M.R
4. Plate-forme de compostage des déchets verts et de la F.F.O.M
5. Bassin de traitement des eaux de process de la plate-forme de compostage
6. Bassin de rétention avec pompe de relevage + séparateur des hydrocarbures
7. Bassin d'infiltration
8. Bureaux du SMICTOM

Matériels en place sur le site :

- 4 semi-remorques compactrices (FMA)
- 1 tracteur routier
- 1 chargeur
- 1 groupe hydraulique (non roulant)
- 5 caissons de 40 m³
- 1 caisson de 10 m³
- 1 broyeur thermique

À NOTER :

- Des analyses d'eaux sont effectuées 1 fois par an (avril 2020) dans les 4 piézomètres présents sur le site.
- L'eau utilisée pour les arrosages d'andains est celle du bassin à lixiviats (récupération des eaux de la plate-forme de compostage).
- Électricité consommée sur l'ensemble du site pour l'année : 45 583 KWh contre 50 678 en 2019.
- Gasoil Non Routier consommé sur l'année par les engins roulants sur site (chargeur et broyeur) : 22 337 litres contre 20 970 litres en 2019.
- Temps passé le personnel Véolia : 1 803 heures pour contre 1 879 heures en 2019
 - ↳ Chargeur Véolia = 934 h contre 811 h en 2019
 - ↳ Chargeur prestataires : 24 h contre 36 h en 2019
 - ↳ Broyeur Véolia = 400 h contre 271 h en 2019
 - ↳ Prestataire de criblage : 24 heures contre 36 heures en 2019

Le restant des heures est consacré au retournement des andains, au vidage du box de FFOM, au chargement des bennes pour les évacuations, au rangement de la zone de déchets verts, à leur tri pour isoler les refus etc...

- La société Véolia utilise les services du transporteur MAUFFREY pour le transport des O.M.R et des E.M.R vers leurs exutoires respectifs.

En 2020, le véhicule dédié aux transports des O.M.R et des E.M.R vers leurs sites de traitement, a parcouru 53 345 km. Cela a représenté une consommation de 20 330 litres de gasoil, soit en moyenne de 38 litres/100 km.

Récapitulatif de l'exploitation de l'Unité de Transfert Compostage

FLUX ACCEPTÉS	TRANSFERT - déchets entrants		TRAITEMENT SUR SITE	TRANSPORT - déchets sortants	
	Provenances des apports	TONNES		Modes	Exutoires
Ordures Ménagères Résiduelles	Collectes en porte à porte	9 557,39	différence due à comptabilisations sur années différentes	En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Unité de valorisation énergétique - Incinérateur de Vedène (84) ou enfouissement
	Collectes colonne enterrée	144,94			
	Mairies / CTM- apports directs	287,36			
	Usagers - apports directs	3,76			
	DIRMED - apports directs	10,84			
	DGAIF - apports directs	5,30			
Total		10 009,59			9 968,83
Emballages Ménagers Recyclables	Collectes en porte à porte	1 831,83	différence due à comptabilisations sur années différentes	En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Centre de tri de Vedène (84)
	Collectes colonne enterrée	27,90			
	Usagers - apports directs	0,20			
Total		1 859,93			1 802,45
F.F.O.M	Collectes en porte à porte - tour normal	3 404,96	308,08	En tracteur type "Empirol" (en caisson)	Plate forme de compostage Provence Compost Sede Environnement - Tarascon (13)
	Collectes en porte à porte - 2d tour	-			
Total		3 404,96		différence due à perte matière	2 982,92
Déchets Verts	Déchèteries du SMICTOM	6 169,06	392,28	En tracteur type "Empirol" matières mises après broyage dans caissons de 40 m3	Plate forme de compostage Provence Compost Sede Environnement - Tarascon (13)
	Mairies/CTM - apports directs	410,06			
	Aire gens du voyage - apports directs	119,44			
	DIRMED - apports directs	5,48			
	DGAIF - apports directs	10,08			
	Usagers - apports directs	45,56			
	Professionnels - apports directs	444,28			
Total		7 203,96		différence due à perte matière	6 292,43
Plateforme de Compostage	Refus de compost valorisable				172,60
	Refus entrants sur plateforme (encombrants non incinérables)			caisson 10 m3	déchèteries du Smictom 2,08
TOTAUX		22 478,44	700,36		21 221,31

Sur les 22 478,44 tonnes collectées en 2020 ; 700,36 tonnes de déchets verts et de FFOM ont été utilisées à la fabrication de compost sur site et 9 447,95 tonnes de déchets verts, FFOM et refus ont été transportées vers la plateforme de Provence Compost Sede Environnement afin d'y être compostées.

2.6 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS (HORS DÉCHÈTERIES)

Le tri et la valorisation des déchets ont un impact environnemental important.

La politique de gestion des déchets est guidée par la volonté d'assurer un développement durable en passant de l'élimination brute des ordures vers leurs valorisations. L'équilibre de la planète est menacé en partie par l'accumulation de déchets et autres produits rejetés par l'homme. Chacun d'entre nous peut faire un geste afin d'éviter ce gaspillage et ces pollutions en favorisant et en développant le recyclage.

Par exemple, on récupère les emballages utilisés pour leur donner une seconde vie, on appelle cela la **valorisation matière**.

Les ordures ménagères résiduelles quant à elles sont incinérées et servent à produire de l'électricité,

Il s'agit de la **valorisation énergétique**.

Les déchets biodégradables peuvent donner un excellent amendement naturel limitant de ce fait, pour les utilisateurs de ce compost, la propagation de produits chimiques dans l'air et les sols, il s'agit là de la **valorisation organique**.

Ces actions reposent sur une chaîne d'acteurs publics et privés dont la collaboration permet d'offrir à chaque déchet le traitement environnemental le plus pertinent.

L'action de notre syndicat a donc pour objectif :

- D'encourager les gestes du tri car, nous allons le voir, la collecte sélective permet l'économie de précieuses ressources naturelles grâce au recyclage,
- De moderniser le traitement et la valorisation des ordures ménagères.

Le citoyen est le premier maillon de cette chaîne, sans son implication rien n'est possible.

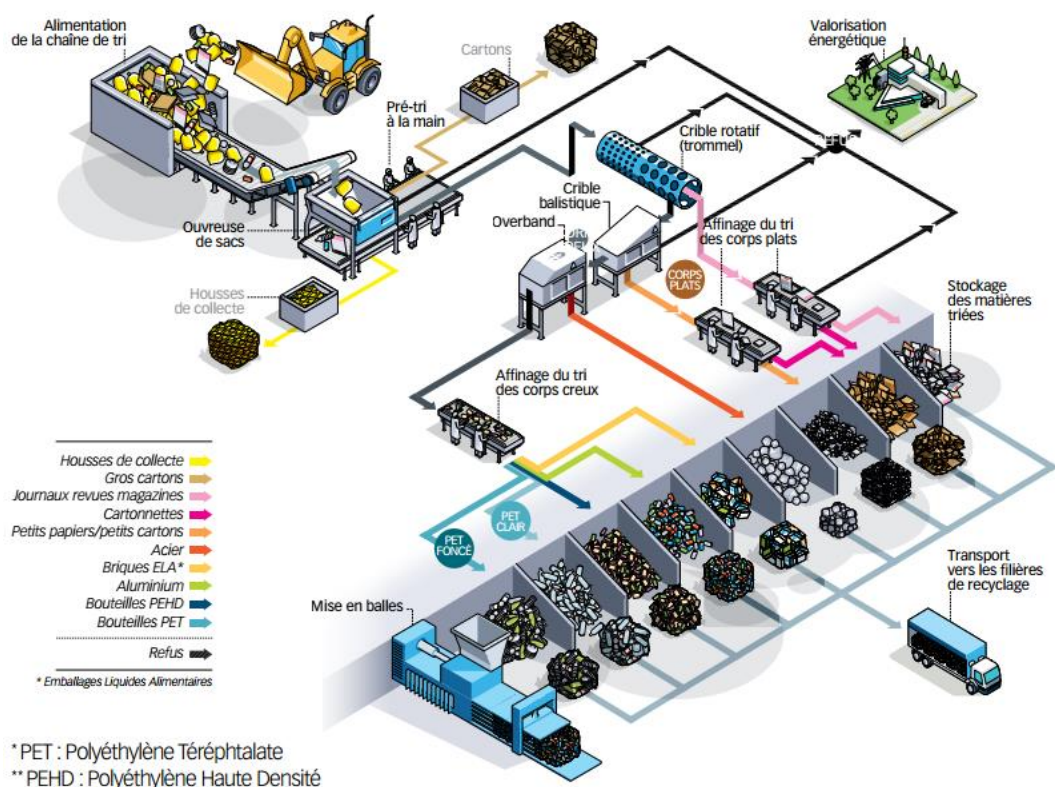
2.6.1 LA VALORISATION MATIÈRE

Les emballages ménagers recyclables (E.M.R) collectés en porte à porte sont expédiés (après transfert sur le site des Sableyes et optimisation du mode de transport) vers le centre de tri de Suez RV Energie situé à Vedène dans le Vaucluse.

Ils sont ensuite triés par matière en vue de leur expédition sous forme de « balles » dans leurs filières de valorisations respectives.

Schéma de fonctionnement du centre de tri de SUEZ RV ENERGIE

- Infographie réalisée par le SIDOMRA



Tonnage d'emballages recyclables collectés en porte à porte, les refus et comparaison N-1

	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage collecté	1 393,02	1 584,00	1 706,97	1 712,08	1 859,93
Tonnage entrant au centre de tri	1 403,58	1 709,92	1 663,50	1 665,58	1 803,12
Tonnage de refus de tri	336,55	421,81	419,66	405,21	516,11
Tonnes triées	1 067,03	1 288,11	1 243,84	1 260,37	1 287,01
% Refus de tri	23,98%	24,67%	25,23%	24,33%	28,62%
Kg/hab.an	7,65	8,23	8,44	8,04	10,48

Malgré la période de confinement, on note tout de même une hausse des tonnages des emballages collectés qui confirme la prise en compte par les habitants du tri de leurs déchets.

Tonnage valorisé et rendement en kg/hab./an

Sont compris dans le tableau ci-dessous les tonnages valorisés issus des collectes en porte à porte et des collectes en apport volontaire.

		2019		2020		Évolution de performance (2019 à 2020) en kg/hab.
Flux		Tonnes	Kg/hab./an	Tonnes	Kg/hab./an	
Collectes en P.A.P	ALUMINIUM	7,43	0,15	11,92	0,24	↗ 64,15%
	ACIER	90,43	1,79	96,83	1,97	↗ 9,56%
	5-02	381,15	7,56	466,78	9,47	↗ 25,31%
	5-03	29,00	0,58	23,60	0,48	↘ -16,73%
	PET CLAIR - Q4	193,55	3,84	142,65	2,90	↘ -24,59%
	PET FONCÉ - Q5	66,52	1,32	39,98	0,81	↘ -38,50%
	PEHD	99,81	1,98	86,48	1,76	↘ -11,35%
	1-11 (papiers)	45,70	0,91	151,61	3,08	↗ 239,44%
	1-02 (gros de mag.)	296,38	5,88	265,89	5,40	↘ -8,21%
	FILMS PE	15,56	0,31	0,00	-	↘ -100,00%
		1 225,53	24,31	1 285,72	26,10	↗ 7,35%
Collecte en P.A.V	Refus	405,21	8,04	516,11	10,48	↗ 30,32%
	1-11 (papiers)	700,19	13,89	557,79	11,32	↘ -18,49%
	Refus	15,42	0,306	9,00	0,183	↘ -40,26%
	VERRE	1 750,29	34,72	1 871,28	37,98	↗ 9,39%
		2019		2020		
		Tonnes	Kg/hab./an	Tonnes	Kg/hab./an	
Emballages valorisés		2 633,74	52,25	2 739,51	55,61	↗ 6,43%
Papiers valorisés (1-11 + 1-02)		1 042,27	20,68	975,28	19,80	↘ -4,26%
			72,93		75,41	↗ 3,40%

55,61 kg/hab./an d'emballages ont été recyclés en 2020.

En 2019 ce rendement était de 52,25 kg/hab. **Poursuite de l'amélioration des efforts de tri !!!!**

Les bénéfices environnementaux obtenus grâce à nos tonnages recyclés

	EN 2020	Quantité recyclée en tonnes	Km économisés par une voiture	Jours de marche économisés d'une TV LED	Fabrication de nouveaux produits
	Aluminium	11,92	826 8674 km	242 000 jours	3 493 cadres de vélo ou 6 985 cadres de trottinettes
	Acier	93,83	1 285 999 km	121 618 jours	1 259 lave-vaisselle ou 1 356 m de rail de train
	Papier carton	1 442,07	-	2 524 jours	5 500 660 boîtes à chaussures ou 2 861 067 boîtes carton 6 bouteilles
	Briques alimentaire	23,60	-	30 jours	181 531 rouleaux de papier toilette ou 41 253 rouleaux d'essuie-tout
	Bouteilles en plastique transparent	142,65	2 982 384 km	588 431 jours	74 178 couvettes ou 827 513 ours en peluche
	Bouteilles en plastique opaque	86,48	1 636 461 km	386 998 jours	99 106 arrosoirs ou 429 373 bidons
	Verre	1 871,28	7 032 270 km	1 199 977 jours	4 157 984 bouteilles de 75 cl

2.6.2 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

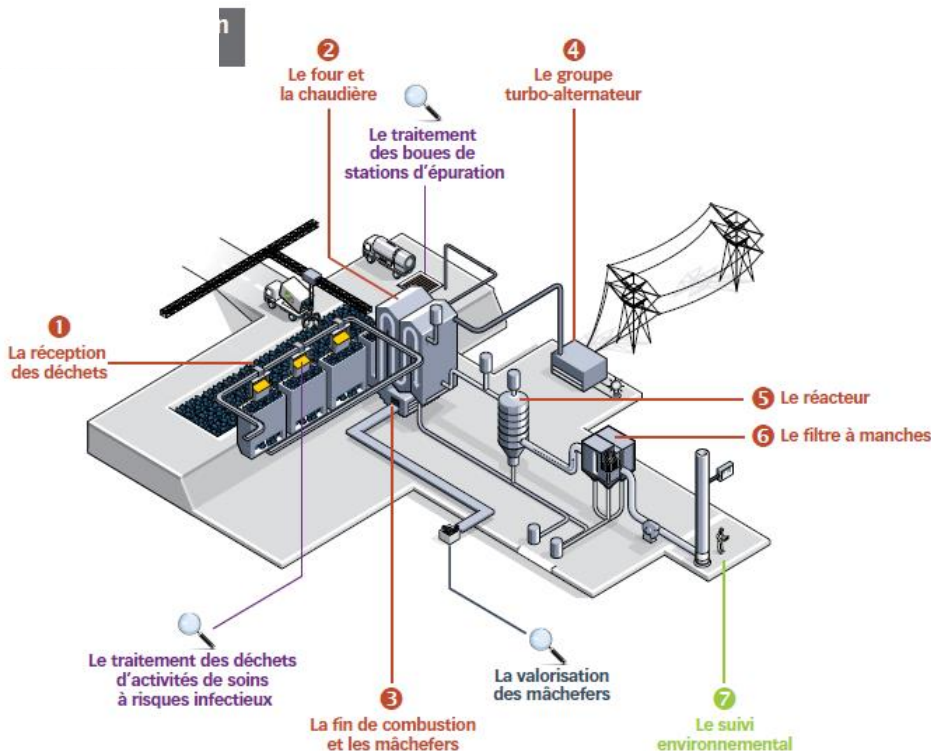
L'unité de valorisation énergétique de Vedène traite nos déchets ménagers non recyclables (O.M.R + refus de tri).

La valorisation énergétique est un mode de traitement qui exploite le potentiel d'énergie contenu dans les déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage ou compostage). Il existe plusieurs formes de valorisation énergétique : Suez RV Energie utilise le procédé d'incinération avec récupération de chaleur pour transformation de celle-ci en énergie électrique ou thermique.

L'unité de valorisation énergétique de Suez RV Energie traite plusieurs types de déchets au moyen de 4 lignes d'incinération composées chacune d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées :

- Les déchets ménagers résiduels (non recyclables) et assimilés, pour un maximum de 188 000 tonnes par an ;
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), autorisés pour 11 000 tonnes par an ;
- Les boues non épandables issues des stations d'épuration, autorisées pour 6 400 tonnes par an.

La production d'électricité est possible grâce à deux groupes turbo-alternateurs. Cette unité de valorisation énergétique bénéficie de la norme ISO 14 001.



La capacité annuelle de production énergétique de Suez RV Energie est de 100 000 MWh électriques, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 17 700 foyers*

* Les éléments de calculs de conversion énergétique sont basés sur une consommation de 5,63 MWh électriques par an par foyer français, et prennent en compte l'ensemble des usages domestiques en électricité (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson et les consommations spécifiques).

Un foyer est composé de 2,3 personnes.

Source CEREN 2008.

En 2020, l'unité de valorisation énergétique a traité 214 635 tonnes de déchets contre 206 631 tonnes en 2019.

Le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES a traité par valorisation énergétique :

- ✓ 6 644,48 tonnes d'OMR contre 6 282,02 tonnes en 2019
- ✓ 516,11 tonnes de refus de tri des emballages contre 405,21 tonnes en 2019
- ✓ 9 tonnes de refus de tri des papiers issues de la collecte des points d'apports volontaires contre 15,42 tonnes en 2018

Soit en 2020 : 7 169,59 tonnes valorisées énergétiquement. Ce total représente 3,34 % de l'unité de valorisation.

Une partie de nos ordures ménagères résiduelles a été détournée vers un centre de stockage des déchets non dangereux suite à des arrêts techniques programmés pour réaliser la maintenance de l'usine.

Ainsi 3 322,16 tonnes ont été enfouies.

Le tonnage total de traitement des O.M.R en 2020 pour le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES est donc de 10 491,75 tonnes :

		Tonnes	Kg/hab./an
Valorisation énergétique	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	6 644,48	134,87
	Refus de tri des E.M.R	516,11	10,48
	Refus de tri des J.R.M	9,00	0,18
		7 169,59	145,53
Sans valorisation enfouissement	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	3 322,16	67,44
	TOTAL	10 491,75	212,97

Détail sur la valorisation énergétique pour l'année 2020

	TOTAL	
	NOVERGIE	SMICTOM
TRAITEMENT		
Total des déchets incinérés par l'usine (en tonnes)	214 635,00	
OMR SMICTOM		6 644,48
refus des EMR		516,11
refus des 1-11 Paprec		9,00
TOTAL SMICTOM		7 169,59
Pourcentage représenté par le SMICTOM		3,34%
VALORISATION		
Quantité d'électricité vendue ou auto consommée (en MégaWatt)	114 418	3 821,56
Mâchefers livrés (en tonnes)	44 146	1 474,48
Acier brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	4 980,00	166,33
Alum. brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	1 059,00	35,37

La valorisation énergétique des déchets du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES a donc permis de produire de l'énergie et de la matière :

- 3 821,56 MWh d'électricité contre 3 452,22 en 2019.
- 1 474,48 tonnes de mâchefers contre 1 432 en 2019.
- 166,33 tonnes d'acier extrait sur mâchefers contre 115,54 en 2019.
- 35,37 tonnes d'aluminium extrait sur mâchefers contre 28,61 en 2019.

Encore de très bons résultats !!!

2.6.3 LA VALORISATION ORGANIQUE



La F.F.O.M et les déchets verts collectés par le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES bénéficient d'un traitement par valorisation organique : processus de compostage. Cet amendement organique de qualité obtenu est utilisé pour l'agriculture et l'horticulture, permettant ainsi d'enrichir le sol de manière naturelle et efficace.

- La totalité de la F.F.O.M collectée en porte à porte en bacs individuels est déposée sur notre plate-forme de compostage.
- En ce qui concerne les déchets verts collectés dans les 4 déchèteries intercommunales, ils sont transférés en intégralité sur notre plateforme de compostage pour y être broyés. Puis :
 - Une partie est compostée sur site,
 - Une autre partie, après chargement en caissons, est transférée vers la plate-forme de compostage de PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT basée à Tarascon.
- Les Mairies et autres établissements publics peuvent également amener les déchets verts issus de l'entretien de leurs espaces verts sur notre plate-forme de compostage.

Normalisation du compost : Les composts produits doivent respecter obligatoirement une norme :

- ↳ **Sur la plate-forme de compostage du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES : c'est la norme NFU 44-051 qui est respectée,**
- ↳ **Sur la plate-forme de compostage de Provence Compost Sede Environnement : c'est la norme NFU 44-095 avec intégration des boues de STEP qui est respectée.**

Réception des déchets organiques sur la plateforme de compostage de Villeneuve lez Avignon

Réception : matières brutes entrantes			
Déchets verts			F.F.O.M
Provenant des déchèteries		Apports directs	Issue des collectes en PAP
Tonnes	6 169,06	1 034,90	3 404,96
	10 608,92		

Caractérisation de la FFOM entrante sur la plateforme

Afin d'avoir une idée précise des différentes répartitions de déchets contenus dans les bacs verts collectés, le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES a mis en place 1 fois par mois des caractérisations de la F.F.O.M entrante sur sa plate-forme de compostage.

Résultats :

		2016		2017		2018		2019		2020	
Biodégradables	Déchets alimentaires	33,80%		34,70%		38,25%		35,17%		40,97%	
	Déchets verts	60,60%	96,30%	59,90%	96,50%	58,02%	97,23%	60,18%	96,32%	53,57%	95,39%
	Papiers - Cartons	1,90%		1,90%		0,96%		0,97%		0,85%	
Non dégradables	Sacs fermés	1,20%		0,20%		0,75%		1,95%		2,47%	
	Plastiques	0,50%	3,80%	0,40%	3,60%	0,34%	2,77%	0,25%	3,68%	0,27%	4,61%
	Autres	2,10%		3,00%		1,68%		1,48%		1,88%	

Nous remarquons en 2019 et 2020 une augmentation du taux de refus dans la F.F.O.M après plusieurs années de diminution.

Cette tendance s'explique par l'équipement en bacs verts de deux communes qui n'étaient pas encore habituées à ce geste de tri.

Traitement des déchets organiques sur la plateforme de compostage du SMICTOM RHÔNE GARRIGUES

TRAITEMENT SUR SITE		
PLATE FORME DE COMPOSTAGE DU SMICTOM		
Compostage sur site		
	Broyat de D.V	F.F.O.M
Tonnes	392,28	308,08
	700,36	

Détail sur l'exploitation de notre plate-forme de compostage

➔ Création des andains en 2020

2020	N° andain	Répartition matières (en tonnes)			Date de mise en		N° LOT
		D.V	F.F.O.M	TOTAL	FERMENTATION	MATURATION	
février	V4/037	72,40	66,78	139,18	28/02/2020	22/09/2020	02/20
mars	V3/038	81,62	57,42	139,04	19/03/2020	08/10/2020	
	V2/038	86,70	46,24	132,94	25/03/2020	04/11/2020	
mai	V1/037	72,52	73,26	145,78	01/05/2020		10/20
octobre	V4/038	79,04	64,38	143,42	20/10/2020		
		392,28	308,08	700,36			
répartition en pourcentage		56,01%	43,99%				

Production et mise à disposition de compost

Entre 2019 et 2020, sur les 2 220,94 tonnes de matières mises à composter, à la fin du processus de compostage 1 389,70 tonnes ont été passées dans un crible rotatif.

Sur ces 1 389,70 tonnes de matières criblées :

- 1 088,62 tonnes de compost conforme à la norme NFU 44-051 (maille 0/20 mm) ont été produites : soit 78,33 % du total de produit criblé.
- Les 301,08 tonnes de refus de compostage (maille sup à 20 mm) ont été renvoyées à Provence Compost Sede Environnement pour être à nouveau injectées dans un cycle de compostage conforme à la norme NFU 44-095.

➔ **Lots criblés et production de compost entre 2019 et 2020**

		Répartition matières			PRODUCTION		
N° LOT	N° ANDAINS	D.V	F.F.O.M	TOTAL	Date criblage	Compost	REFUS
05/18	V4/033	75,38	63,86	139,24	mars-19	324,76	79,80
	V1/033	78,38	61,88	140,26			
	V2/034	78,32	66,64	144,96			
	V3/034	72,12	72,84	144,96			
10/18	V4/034	71,28	69,42	140,70	juil-19	241,82	48,68
	V1/034	72,46	69,42	141,88			
	V2/035	69,80	73,74	143,54			
	V3/035	68,96	74,56	143,52			
04/19	V4/035	65,14	64,60	129,74	janv-20	276,28	99,08
	V1/035	72,92	62,74	135,66			
	V2/036	71,48	69,00	140,48			
	V3/036	79,36	63,88	143,24			
07/19	V1/036	75,58	56,18	131,76	août-20	245,76	73,52
	V2/037	64,44	60,50	124,94			
	V3/037	81,26	47,42	128,68			
	V4/036	76,16	71,22	147,38			
		1 173,04	1 047,90	2 220,94		1 088,62 78,33%	301,08 21,67%
							1 389,70

➡ Récapitulatif de la production et comparaison n-1

	Tonnage matières mises à composter	Production		
		Compost	REFUS	TOTAL production
En 2018	1 687,19	897,86	338,90	1 236,76
		72,60%	27,40%	
En 2019	1 139,06	566,58	128,48	695,06
		72,60%	27,40%	
En 2020	1 081,88	522,04	172,60	694,64
		72,60%	27,40%	

➔ **Mise à disposition et commercialisation en 2019**

L'intégralité du compost produit en 2020 a été distribuée comme tel :

	Tonnes	
Mise à disposition gratuite aux administrés + mairies	522,02	100,00%
Ventes privées effectuées par l'exploitant	0,00	0,00%
	522,02	

Détail sur la mise à disposition gratuite effectuée par le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES :

Le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES met gratuitement du compost à la disposition de ses administrés 2 fois par an sur des lieux définis par les communes. Ce compost peut également être mis à disposition des services espaces verts des municipalités qui en font la demande. Un caisson est également installé dans les déchèteries de Sauveterre et de Roquemaure. Les usagers peuvent en récupérer lors de dépôts de déchets verts.

En 2020, ce tonnage a représenté 522,02 tonnes (contre 655,40 en 2019).

2020	Tonnes de compost mises à disposition gratuite				
COMMUNES	Pour les administrés	En déchèteries	Pour les services municipaux	Autres (associations, évènements...)	TOTAL
ARAMON	29,42			9,04	38,46
DOMAZAN	29,92				29,92
ESTÉZARGUES	19,26				19,26
LES ANGLES	24,82		46,78		71,60
PUJAUT	33,50				33,50
ROCHEFORT DU GARD	28,78				28,78
ROQUEMAURE	10,28	54,98			65,26
SAUVETERRE		105,44	1,72		107,16
SAZE	27,48				27,48
THÉZIER	19,84				19,84
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	59,98		20,78		80,76
	283,28	160,42	69,28	9,04	522,02

Réception et Traitement des déchets organiques sur la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement à Tarascon

Comme nous l'avons évoqué, les déchets verts collectés dans nos déchèteries sont transférés sur la plateforme de compostage du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES et y sont broyés (6 169,06 tonnes + 1 034,90 tonnes d'apports directs soit 7 203,96 tonnes au total). 392,28 tonnes sont traitées sur site, additionnés de 308,08 tonnes de F.F.O.M. Les excédents issus du broyage de ces déchets verts et des collectes de F.F.O.M, ainsi que les refus de compost sont transportés en caissons (40 m³) à la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement.

ÉVACUATIONS			
PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT			
Réceptions provenant de la plateforme du SMICTOM			
	Broyat de D.V	F.F.O.M	Refus de compost
Tonnes	6 292,43	2 982,92	172,60
	9 447,95		

Au total, la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement a réceptionné en 2020 pour le compte du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES 9 447,95 tonnes de matières qui ont été valorisées sous la norme NFU 44-095.

À noter qu'en 2020, il n'y a pas eu de transport direct de déchets verts depuis les déchèteries vers la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement.

Total : matières transportées à Provence Compost Sede Environnement					
	2016	2017	2018	2019	2020
Matières issues des Sableyes	3 958,22	3 047,02	3 321,12	5 647,14	9 447,95
Déchets verts issus des déchèteries	3 526,45	4 712,37	3 976,89	2 656,24	-
Tonnes	7 484,67	7 759,39	7 298,01	8 303,38	9 447,95

Production totale de compost issue des déchets organiques collectés par le SMICTOM RHÔNE GARRIGUES

Les refus de compostage expédiés vers la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement correspondent aux résidus des déchets verts qui n'ont pu être complètement dégradés lors du process de compostage de la plateforme de compostage du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES (maille de criblage supérieure à 20 mm).

Néanmoins, ils sont à nouveau valorisés sur l'autre plateforme de compostage.

			Tonnes		
			2018	2019	2020
Compost produit par	Le SMICTOM	NFU 44-051	897,86	566,58	522,04
	Provence Compost Sede Environnement	NFU 44-095	4 378,81	4 982,03	5 668,77
			5 276,67	5 548,61	6 190,81

Pendant tout le processus de traitement et de compostage des déchets organiques, le volume total et la masse ne font que diminuer.

Cette décroissance est due à plusieurs facteurs :

- **La diminution du volume par tassement au cours du temps et par fragmentation naturelle de la matière, en plus du broyage effectué sur la plateforme des Sableyes.**
- **La diminution de la masse totale à humidité constante par diminution de la masse de matière organique (dégradations accompagnées de pertes de carbone par départ du gaz carbonique et de composés volatiles). Parallèlement, l'élévation de température entraîne des pertes d'eau par évaporation. En moyenne, on estime que la perte de matière organique, varie entre 35 et 50 %. Les réductions augmentent avec le pouvoir fermentescible des déchets mis à composter.**

Ceci explique la différence de 460,61 tonnes entre le total des déchets organiques entrants sur la plateforme des Sableyes (10 608,92 tonnes) et le total des déchets traités sur site et transportés vers Provence Compost Sede Environnement (10 148,31 tonnes), soit une perte de 4,34% rien que dans le traitement et le transport avant compostage.

La perte totale de matière en fin de processus de compostage sur les deux plateformes confondues s'élève donc à 58,35%.

2.7 LES DÉCHÈTERIES

Le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES met à disposition des usagers 4 déchèteries. L'exploitation de ces dernières a été confiée par marché public à la société Véolia. La présentation d'une carte d'accès est obligatoire. Pour les déchèteries de Roquemaure et Sauveterre, Véolia sous-traite partiellement leur exploitation à la société Paprec.

2.7.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DÉCHÈTERIES	ADRESSE	OUVERTURE	HORAIRES	ACCÈS AUX PROFESSIONNELS
LES ANGLES	Ch. du Pignonier Rond-point Centre commercial	du lundi au samedi inclus	8 h 30/11 h 45 14 h/17 h 15	oui
ARAMON-DOMAZAN	Lieu-dit Beauvallon chemin de plaines			oui
ROQUEMAURE	13 avenue de l'Aspre			oui
SAUVETERRE	RD 980 Après le hameau de four en direction d'Avignon			oui

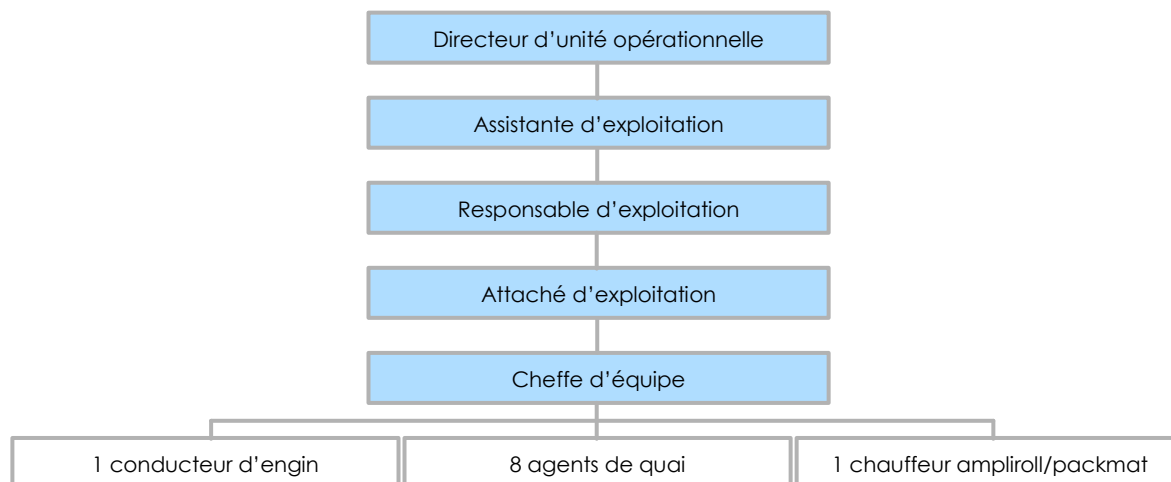
Règlementation

La déchèterie de LES ANGLES est exploitée depuis le 04 Mars 2005 et celle d'ARAMON depuis le 20 Octobre 2003. Les déchèteries de SAUVETERRE et de ROQUEMAURE sont exploitées depuis l'intégration de ces deux communes au territoire du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES, respectivement en 2014 et 2017.

Un règlement intérieur a été mis en place et détaille notamment les conditions d'accès, à savoir :

- ➔ **Pour les particuliers domiciliés sur le territoire du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES** : faire établir une carte d'accès soit à la Mairie du lieu de résidence, soit au siège du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES sur présentation d'un justificatif de domicile et pièce d'identité. L'ensemble des dépôts sont gratuits.
- ➔ **Pour les particuliers immatriculés hors département** : le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES ou les Mairies délivrent au cas par cas des autorisations de dépôts après que les personnes aient signé une attestation sur l'honneur (s'il s'agit d'un véhicule de prêt, de location, ou s'il s'agit d'une résidence secondaire...).
- ➔ **Pour les professionnels du territoire** : faire établir une carte d'accès exclusivement au SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES sur présentation d'un relevé Kbis ou d'un justificatif de la chambre des métiers. Les dépôts sont payants dès le 1^{er} m³ (pour les « gravats » : 10 €/ m³ et pour les autres dépôts : 5 €/ m³). Les tickets sont à prendre au SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES exclusivement (par chèque).
- ➔ **Cas particuliers des personnes en chèque emploi-service** : les dépôts sont gratuits, mais au préalable les personnes doivent transmettre par courrier un document précisant les noms et adresses de leurs clients + le type de déchets, le volume ainsi que la fréquence afin qu'une attestation leur soit délivrée par le SMICTOM.

Organigramme des Déchèteries



Soit un total de 15 personnes dédiées à notre contrat Déchèterie.

➔ Déchets acceptés sur les 4 déchèteries



Déchets refusés

Pneumatiques – Produits radioactifs ou explosifs – Ordures ménagères – Déchets d’amiante – Déchets d’activités de soins à risques infectieux – Cadavres d’animaux – Cuve fioul non dégazée – **Huile friture (excepté en déchèterie de Les Angles).**

2.7.2 LES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2020

Tonnages 2020	DÉCHÈTERIES				CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX							PLATE-FORME COMPOST SABLEYES	TOTAL GÉNÉRAL 2020
	ARAMON	LES ANGLÉS	SAUVETERRE	ROQUEMAURE	VLA	PUJAUT	ARAMON	RDG	LA	ROQUEMAURE	SAUVETERRE		
Encombrants incin.	577,18	1 245,22				21,32	53,96	0,00	9,56	43,16			1 950,40
Encombrants non incin.		121,56	402,13	576,74	30,98	0,00	36,92	78,96	179,48	108,90	0,00	2,08	1 537,75
Cartons	91,94	212,26	61,04	54,88	9,26	1,86	1,56			3,54			436,34
Ferraille	164,72	464,30	128,32	130,91									888,25
Déchets verts	666,72	4 322,72	507,42	417,12			16,26	12,38		137,16	89,28		6 169,06
Gravats	694,51	5 560,36	480,20	691,99	121,70				24,55				7 573,31
Plâtre		121,68											121,68
Bois	371,50	1 298,94	295,50	349,15									2 315,09
Souches		471,80								29,82			501,62
Films plastiques agri.			25,78										25,78
DMS	27,33	75,80	21,76	20,70									145,59
Néons - Ampoules	0,00	1,10		0,00									1,10
DEEE		460,03		70,87									530,90
TOTAL 2020	2 593,90	14 355,77	1 922,15	2 312,36	161,94	23,18	108,70	91,34	213,59	322,58	89,28	2,08	22 196,87
TOTAL 2019	2 611,72	14 709,65	1 657,17	2 284,88	438,32	18,78	110,70	70,36	187,20	311,28	103,06	5,54	22 508,66
Évolution tonnage en 2020	-17,82 -0,68%	-353,88 -2,41%	264,98 15,99%	27,48 1,20%	-276,38 -63,05%	4,40 23,43%	-2,00 -1,81%	20,98 29,82%	26,39 14,10%	11,30 3,63%	-13,78 -13,37%	-3,46 -62,45%	-311,79 -1,39%

Nous constatons une baisse de 1,39% des tonnages collectés couplée à une diminution de la population du SMICTOM 2,27%.

Les tendances : évolutions de l'ensemble des tonnages collectés et des ratios à l'habitant

	2017		2018		2019		2020		Évolution ratio à l'habitant entre 2019 et 2020	
	TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.		
CARTONS	453,48	8,85	451,15	9,07	463,53	9,20	436,34	8,86	-3,68%	↘
FERRAILLE	710,67	13,87	765,05	15,38	831,61	16,50	888,25	18,03	9,29%	↗
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	1 821,34	35,54	1 706,72	34,31	1 931,25	38,31	1 537,75	31,21	-18,53%	↘
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	1 784,23	34,81	1 642,73	33,02	1 588,56	31,51	1 950,40	39,59	25,63%	↗
DÉCHETS VERTS	6 377,91	124,44	5 773,41	116,06	6 087,30	120,76	6 169,06	125,22	3,69%	↗
PLÂTRE			166,67	3,35	210,79	4,18	121,68	2,47	-40,93%	↘
BOIS + SOUCHES	2 251,98	43,94	2 275,95	45,75	2 746,76	54,49	2 816,71	57,18	4,93%	↗
SOUS TOTAL 1	13 399,61	261,45	12 781,68	256,95	13 859,80	274,96	13 920,19	282,56	2,77%	↗
GRAVATS	6 357,19	124,04	7 705,90	154,91	7 984,54	158,40	7 573,31	153,73	-2,95%	↘
SOUS TOTAL 2	19 756,80	385,48	20 487,58	411,87	21 844,34	433,36	21 493,50	436,29	0,68%	↗
DEEE	452,03	8,82	449,98	9,05	512,00	10,16	530,90	10,78	6,10%	↗
NÉONS-AMPOULES	0,63	0,01	0,66	0,01	0,91	0,02	1,10	0,02	23,68%	↗
DMS	137,56	2,68	130,21	2,62	148,15	2,94	145,59	2,96	0,55%	↗
Films plastiques agricoles	6,60	0,13	26,78	0,54	3,26	0,06	25,78	0,52	709,15%	↗
SOUS TOTAL DS	596,81	11,64	607,62	12,22	664,32	13,18	703,37	14,28	8,33%	↗
TOTAL GÉNÉRAL	20 353,61	397,13	21 095,20	424,08	22 508,66	446,54	22 196,87	450,57	0,90%	↗

Entre 2019 et 2020, nous constatons de fortes augmentations, notamment sur les apports en ferrailles, encombrants non incinérables et bois. À noter également que depuis 2010, la quantité de DEEE collectés en déchèteries a été multipliée par 8 et la quantité de déchets ménagers dangereux a été multipliée par 3, pour une augmentation de la population de 23%.

Zoom sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

→ **Données extraites du rapport annuel 2020 remis par Ecosystem**

Votre contribution à la collecte en 2020

Votre 1^{ère} collecte date du : 28/01/2009

	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progression des flux 2019/2020	Nombre d'objets 2020
GEM HF	174,6	183,0	+4,8%	3 654
GEM F	82,1	81,5	-0,6%	1 632
ÉCRANS	43,3	40,4	-6,8%	2 804
PAM	212,1	226,0	+6,6%	98 075
LAMPES	0,9	1,1	+18,1%	12 362
TOTAL	512,9	532,0	+3,7%	118 527



Vous avez collecté en 2020

+3,7 % collectés



106 165 appareils



12 362 lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchèteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2020

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **50 352**

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvement de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	7,5	2,0	0,8	11,2
Votre région affiche une performance de :	7,1	1,7	2,3	11,1
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,9	3,1	11,4

La performance^[1] de votre collectivité est :

10,5 kg d'appareils/hab/an

0,2 lampes/hab/an

* Calcul sur la base du recensement INSEE 2018 (valable au 1^{er} janvier 2021).
 ** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
 *** ESS et autres canaux.

[1] Tonnage de l'année 2020/population contractuelle OCAD3E. Tenant compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

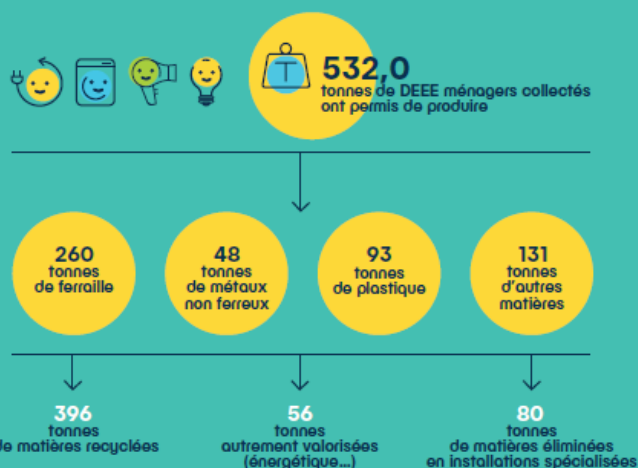
Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2019	Performance 2020
Rural (< 70 hab/km²)	10,17 kg/ha/an	9,81 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,33 kg/ha/an	7,15 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,99 kg/ha/an	2,85 kg/ha/an

Votre collectivité fait partie du milieu : **semi-urbain**

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



4 447 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **11 082** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minéraux...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



1 520 872 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **330** Français pour se chauffer pendant 1 an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **440** tonnes de CO₂, soit l'équivalent de **3 965 611** km en voiture (**3 962** trajets Lille-Marseille en voiture)

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.



d'éliminer l'équivalent de **1 110** tonnes de CO₂, soit la quantité de CO₂ absorbée par **92 493** arbres pendant un an.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.

Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



Destruction de la couche d'ozone

d'éliminer l'équivalent de **181** kg de gaz responsables de la destruction de la couche d'ozone (CFC-11 équivalent).



Pics de pollution à l'ozone

d'éviter des émissions de molécules responsables des pics de pollution à l'ozone, équivalentes à celles rejetées par **3 681** voitures pendant un an.



Acidification des sols et des eaux

d'éviter des émissions de molécules qui auraient généré l'équivalent d'un an de pluies acides sur une surface de **566 298** m².

2.7.3 LA VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES (EN TONNES)

VALORISATION MATIÈRES		VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
CARTONS	436,34	ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	1 950,40
FERRAILLE	888,25	DEEE - MATIÈRES INCINÉRÉES	56,00
DÉCHETS VERTS	6 169,06	DÉCHETS TOXIQUES (dépollution puis incinération)	145,59
GRAVATS	7 573,31		2 151,99
PLÂTRE	121,68		
BOIS	2 315,09		
SOUCHES	501,62		
DEEE	394,90		
FILM AGRICOLE	25,78		
NÉONS/AMPOULES	1,10		
	18 427,13		
		SANS VALORISATION	
		ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	1 537,75
		DEEE INSTALLATIONS SPECIALISÉES	80,00
			1 617,75
TOTAL TONNAGES		22 196,87	

Représentation en pourcentage et comparaison

	SMICTOM 2018		SMICTOM 2019		SMICTOM 2020	
VALORISATION MATIÈRES + ORGANIQUE	82,85%	91,51%	83,16%	91,10%	83,01%	92,71%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	8,66%		7,94%		9,70%	
SANS VALORISATION	7,29%		8,90%		7,29%	

Pour l'année 2020 :

Sur le tonnage global de 22 196,87 tonnes

On note que 92,71 % des déchets récupérés en déchèteries sont valorisés contre 91,10 % en 2019.

Objectifs définis par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur le taux de valorisation à atteindre :

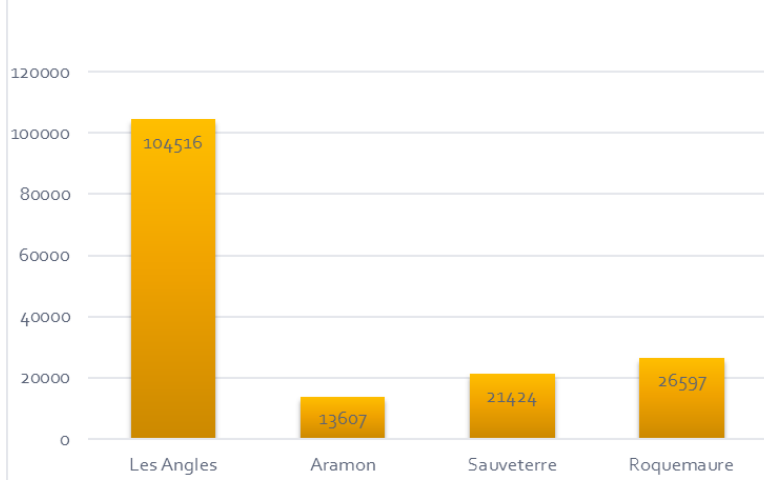
En 2025 : 79 % et en 2031 : 82 %

Objectifs 2031 atteints !

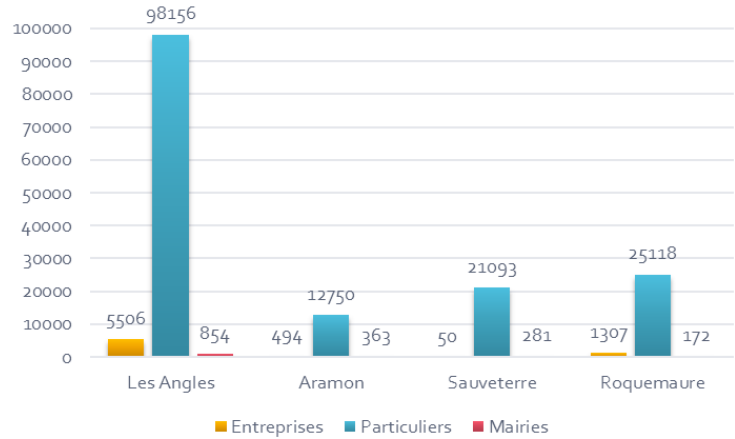
2.7.4 FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES EN NOMBRE DE VISITES

Nous constatons des chiffres de fréquentation anormalement bas pour la déchèterie d'Aramon. Il s'agit d'un manquement de notre prestataire sur le comptage du nombre d'entrées sur cette déchèterie. Ces données sont donc erronées et très inférieures à la réalité.

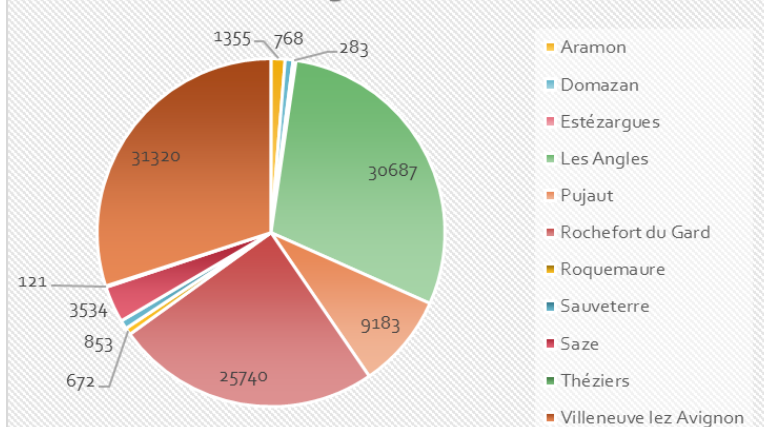
Fréquentation des déchèteries en 2020



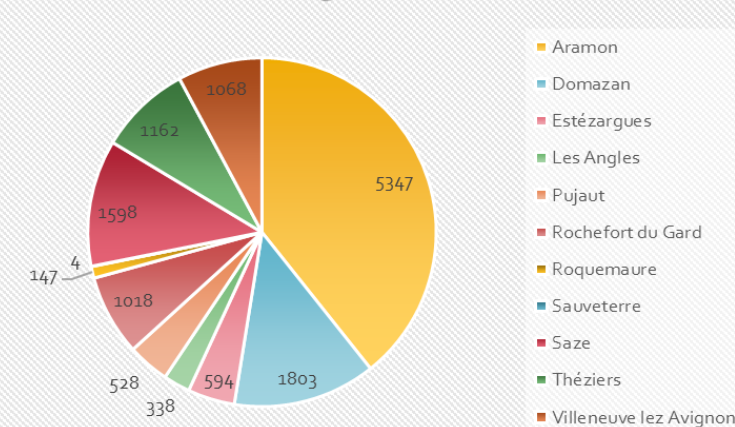
Fréquentation des déchèteries par type d'apporteurs en 2020



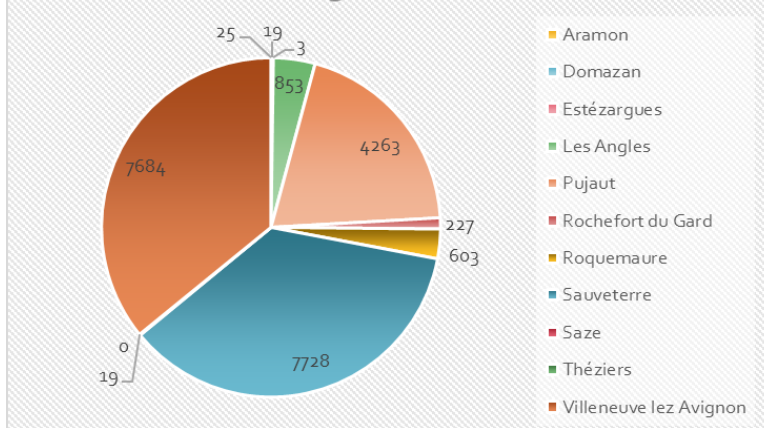
Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Les Angles par commune d'origine en 2020



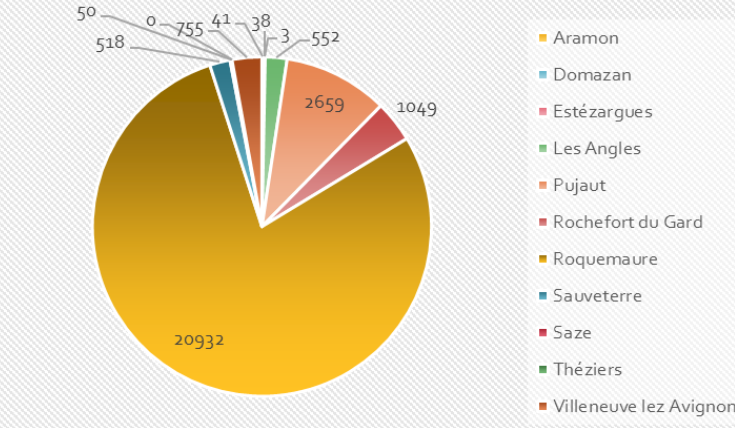
Répartition des apporteurs sur la déchèterie d'Aramon par commune d'origine en 2020



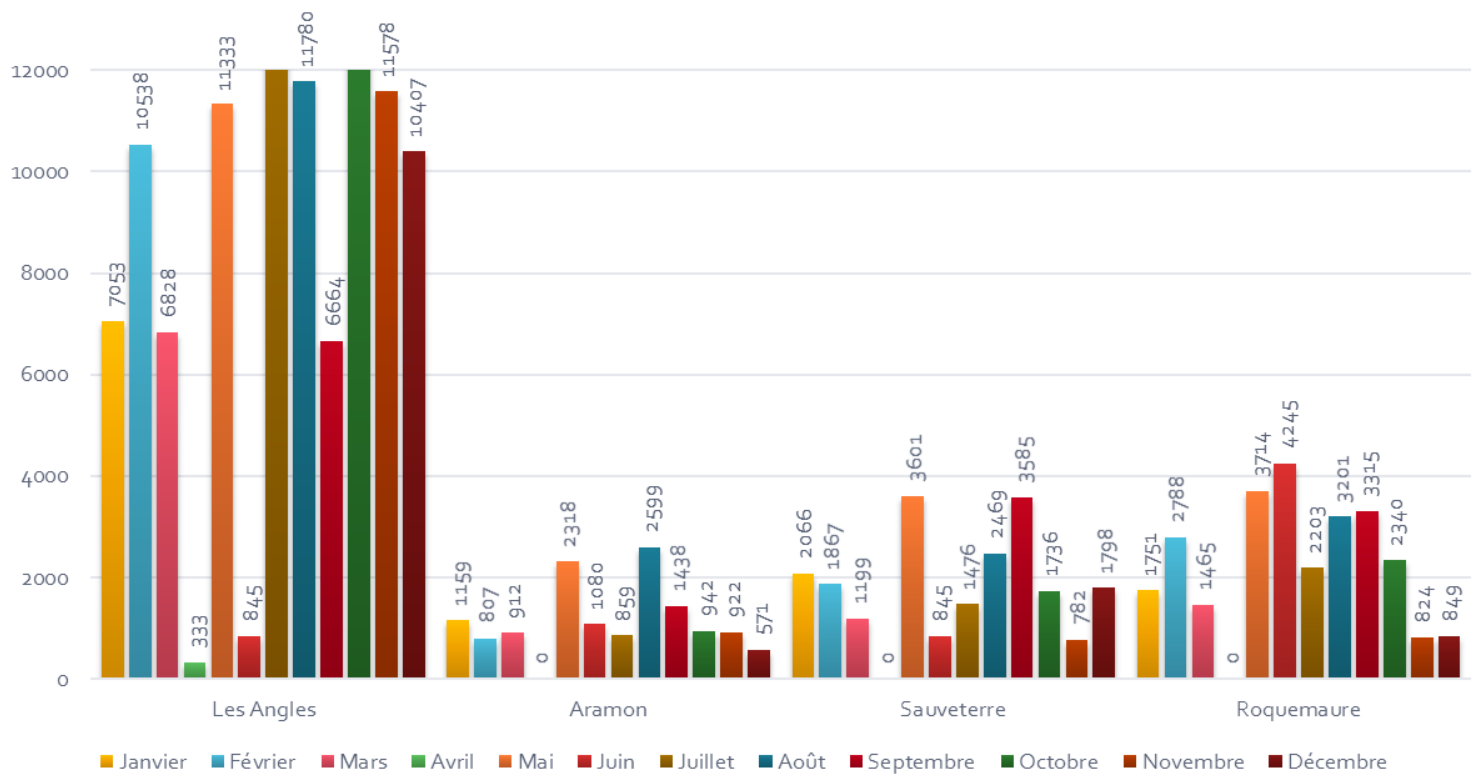
Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Sauveterre par commune d'origine en 2020



Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Roquemaure par commune d'origine en 2020

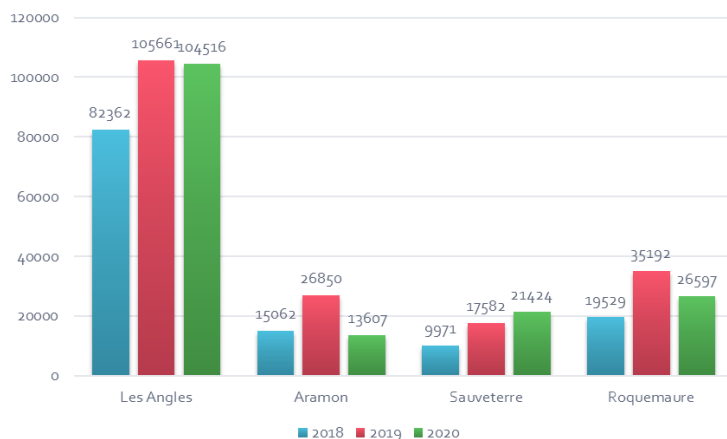


Fréquentation 2020 par déchèterie et par mois

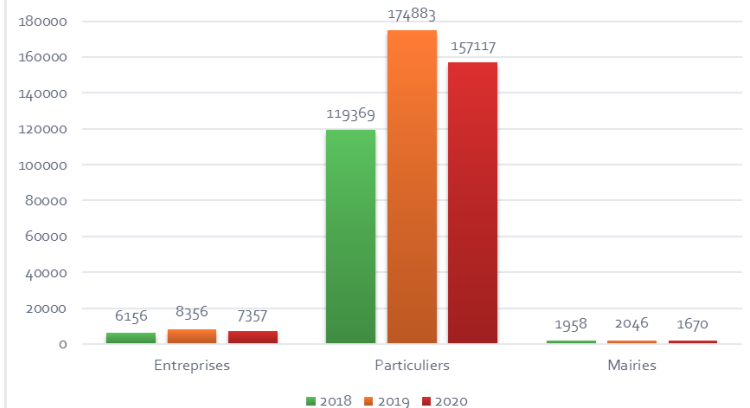


Récapitulatif des visites et comparaison

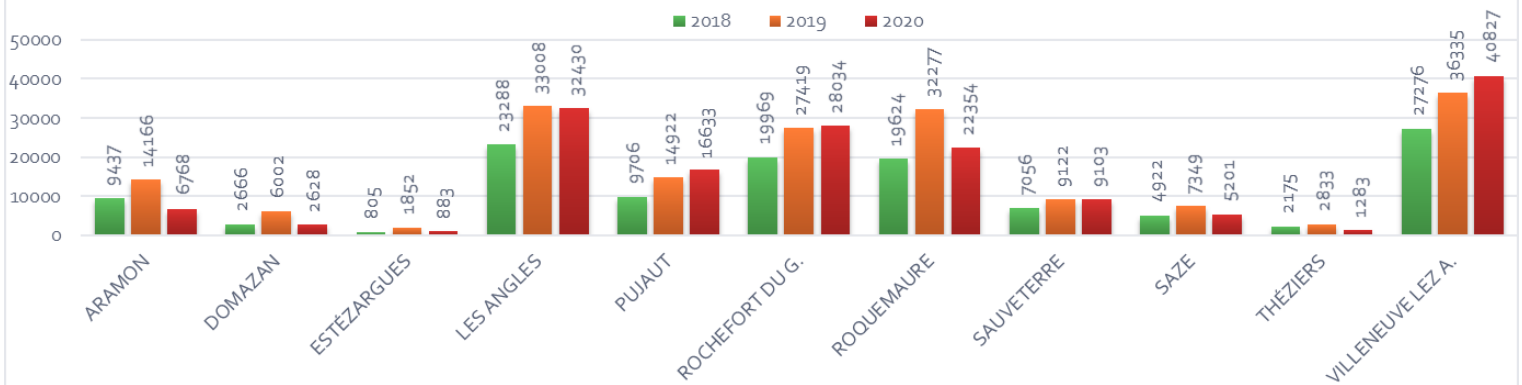
Evolution de la fréquentation par déchèterie



Evolution de la fréquentation par type d'apporteurs



Evolution de la fréquentation des déchèteries par commune d'origine des apporteurs



2.7.5 DÉTAILS LOGISTIQUES - EXPLOITATION

- Nombre de Km effectués (rotations bennes / transport) : 169 4330 Km
- Litres de gasoil consommés : 71 750 litres
- Nombre d'heures travaillées (9 agents dont 1 conducteur d'engin + 1 chauffeur) : 19 640 heures
 - 6 agents dont 1 conducteur d'engin sur la déchèterie de Les Angles
 - 1 agent sur la déchèterie d'Aramon
 - 1 agent sur la déchèterie de Sauveterre
 - 1 agent sur la déchèterie de Roquemaure
 - 1 chauffeur ampliroll/packmat

Inventaire du matériel mis à disposition par Véolia pour notre contrat des déchèteries

TYPE MATÉRIELS	SITE	MARQUE	NOMBRE	UTILISATION	
COMPACTEUR	LES ANGES	GILLARD	1	Fer	
			1	Carton	
			2	Encombrants	
			2	Relais	
BENNE 40 M ³	ARAMON		1	Fer	
			1	Carton	
			1	Bois	
			1	Encombrants	
			2	Déchets verts	
			4	Relais	
	ROQUEMAURE		1	Compost	
	SAUVETERRE		1	Plastiques agricoles	
BENNE 30 M ³	LES ANGES		2	Déchets verts	
			2	DEEE	
			2	Bois	
			1	Souches	
	CT ROQUEMAURE		1	Déchets verts	
			1	Souches	
BENNE 10 M ³	LES ANGES		2	Gravats	
	ARAMON		1	Plâtre	
				1	Gravats
				1	Relais
	CT ARAMON		1	Déchets verts	
	CT VLA		1	Gravats	
	CT RDG		1	Balayage voirie	
	CT LES ANGES		1	Gravats	
CT ROQUEMAURE	1	OMR			
BENNE 18 M ³	CT VLA		1	Carton	
	CT PUJAUT		1	Carton	
	CT ROQUEMAURE		1	Carton	
	CT ARAMON		1	Carton	
	BENNE 15 M ³		CT VLA		1
CT PUJAUT		1	OMR		
CT RDG		1	Déchets verts		
CT LES ANGES		1	Balayage voirie		
CT ROQUEMAURE		1	Balayage voirie		
CT ARAMON		1	Balayage voirie		
			1		OMR
BENNE 20 M ³	CT SAUVETERRE		1	Balayage voirie	
BENNE 9 M ³	CT ROQUEMAURE		1	Encombrants	
CONTAINER 5 M ³	ARAMON		1	DMS	
			1	DEEE	
	SAUVETERRE		1	DMS	
				1	DEEE
	ROQUEMAURE		1	DEEE	
TRACTOPELLE	LES ANGES	KRAMER	1	Tassement des bennes	
				Chargement des déchets verts	
AMPLIROLL		VOLVO	1	Rotations des bennes	
ROLLER PACK		PACKMAT	1	Compaction des déchets	

Inventaire du matériel mis à disposition par Paprec pour les déchèteries de Roquemaure et Sauveterre

TYPE MATÉRIELS	DÉCHÈTERIES	MARQUE	NOMBRE	UTILISATION
BENNE 35 M ³	ROQUEMAURE		1	Fer
			1	Carton
			1	Encombrants
			1	Déchets verts
			1	Bois
			1	Relais
	SAUVETERRE		2	Déchets verts
			1	Encombrants
			1	Fer
			1	Bois
BENNE 10 M ³	SAUVETERRE		2	Gravats
BENNE 15 M ³	ROQUEMAURE		1	Gravats

Nombre de rotations en caissons

	NOMBRE DE ROTATIONS												TOTAL 2020	TOTAL 2019	Évolution du nombre de rotations par flux en 2020	
	DÉCHÈTERIES				CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX											
FLUX	ARAMON	LES ANGLES	SAUVETERRE	ROQUEMAURE	VILLENEUVE LEZ A.	PUJAUT	ARAMON	ROCHEFORT DU G.	LA	ROQUEMAURE	SAUVETERRE	VLA Particuliers				
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	108	199	-	-	-	16	17	-	12	41	-		393	349	44,00	12,61%
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	-	18	110	127	9	-	5	14	41	43	-		367	431	-64,00	-14,85%
CARTONS	36	60	76	26	14	6	3	-	-	12			233	284	-51,00	-17,96%
GRAVATS	79	607	58	91	10				3	-			848	870	-22,00	-2,53%
PLÂTRE		21											21	71	-50,00	-70,42%
FER	31	74	49	34									188	183	5,00	2,73%
DÉCHETS VERTS - SABLEYES	122	750	198	98			3	5		24	17		1 217	723	494,00	68,33%
DÉCHETS VERTS - SEDE	-	-	-	-									-	303	-303,00	-100,00%
BOIS	64	268	83	77									492	535	-43,00	-8,04%
SOUCHES	-	61	-	-						5			66	57	9,00	15,79%
DMS	74	162	86	92									414	456	-42,00	-9,21%
TOTAL 2020	514	2 220	660	545	33	22	28	19	56	125	17	-	4 239	4 262	-23,00	-0,54%
TOTAL 2019	526	2192	691	541	73	20	31	16	48	111	13	0	4 262			
Évolution du nombre de rotations par site en 2020	-12,00	28,00	-31,00	4,00	-40,00	2,00	-3,00	3,00	8,00	14,00	4,00	0,00	-23,00			
	-2,28%	1,28%	-4,49%	0,74%	-54,79%	10,00%	-9,68%	18,75%	16,67%	12,61%	30,77%	-	-0,54%			

En 2020, nous constatons :

- La suppression des transports directs des déchets verts des déchèteries vers Provence Compost Sède Environnement à fin d'optimisation
- Une forte augmentation des rotations :
 - Pour les flux :
 - Déchets verts
 - Souches
 - Encombrants incinérables
 - Pour les sites :
 - Centre technique municipal de Pujaut
 - Centre technique municipal de Les Angles
 - Centre technique municipal de Rochefort-Du-Gard
 - Centre technique municipal de Roquemaure
 - Centre technique municipal de Sauveterre
- Une forte diminution des rotations sur le centre technique municipal de Villeneuve-Lez-Avignon.

3. LE BILAN MATIÈRE

Pour chaque flux de déchets récupérés, plusieurs filières de traitement et de valorisation se succèdent.

MATÉRIAUX		TRANSPORT	MODE DE TRAITEMENT	TYPES ET LIEUX DE VALORISATIONS
P.A.P	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	Unité de valorisation énergétique SUEZ RV ÉNERGIE à Vedène (84)	Incinération avec valorisation énergétique + matière Détournement vers site d'enfouissement	Énergétique avec production d'électricité
				Matières : Acier récupéré sur mâchefers
				Matière : Aluminium récupéré sur mâchefers
				Matière : Mâchefers
	EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES	Centre de tri SUEZ RV ÉNERGIE à Vedène (84)	Tri et mise en balles	Pas de valorisation REFIOM (Cendres) enfouis en CSDU Classe 1
				Énergétique : Refus de tri : incinération à Novergie
F.F.O.M	Plate-forme compostage SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES (30)	Broyage puis compostage	Matière : Sites de recyclages désignés par contrat CITEO pour les matériaux suivants : plastiques + cartons + briques + aluminium + acier + films PE + 1,02	
			Organique Compostage au SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES Organique Compostage à PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT – Tarascon	
P.A.V	PAPIERS	Sté PAPREC MÉDITERRANÉE (30)	Tri et mise en balles	Matières en papèteries
	VERRE	Sté VIAL à Vergèze (30)	Tri et recyclage	Énergétique Refus de tri : incinération avec valorisation énergétique
	TEXTILES	Le Relais à Avignon (84)	Tri et recyclage	Matière : recyclage du verre (Verrerie du Languedoc)
DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	Unité de valorisation énergétique Évolia à Nîmes (30)		Réemploi, revente, réparations, chiffonnage
	ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	Centre d'enfouissement de Véolia à Espira D'Agly (66)		Incinération avec valorisation énergétique + matière
	CARTONS	Société PAPREC - Pujaut (30)		Sans valorisation
		Centre de tri Véolia - Vedène (84)		
	GRAVATS	Ets de BTP - Lafarge à Tavel (30)		Recyclage en papèteries
	PLÂTRE	Société SINIAT à Avignon (84)		Réemploi en matériaux de travaux publics
	FERRAILLE	Société VALETTE GDE à Sorgues (84)		Recyclage en plâtre
	VÉGÉTAUX	Plate-forme compostage SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES		Recyclage en aciéries
				Compostage au SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES
	BOIS	Ecopôle SUEZ - Entraigues sur la Sorgues (84)		Compostage à PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT
		Valfibois - Sorgues (84)		Recyclage par broyage puis fabrication de panneaux à particules
	SOUCHES	Plate-forme de compostage Sede – Tarascon (13)		Broyage puis compostage
	PILES et BATTERIES	Screlec	Dépollution et valorisation	
	HUILES DE VIDANGE	SPUR	Valorisation dans centres agréés	
	DÉCHETS TOXIQUES (DMS)	SPUR	Après dépollution et en fonction des déchets : récupération de matière (plomb), incinération, neutralisation	
DEEE	Ecosystem	Réemploi, réutilisation en pièces, recyclage, valorisation énergétique		

Les filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs, principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs.

Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, en est le suivant :

Les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. En pratique, la plupart des producteurs choisissent cette solution.

Leurs contributions, qui s'élèvent aujourd'hui globalement à près de 800 millions d'euros par an, viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés. La montée en puissance de ces filières, depuis le milieu des années 1990, a permis des progrès très significatifs en matière de recyclage des déchets.

Adhésion du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES aux Eco-organismes suivant :

Emballages Ménagers	Citeo
Papiers	Citeo
D.E.E.E	Ecosystem
Néons/Ampoules	Ecosystem
Textiles	Eco-TLC
Piles	Screlec
Films plastiques agricoles	Adivalor

BILAN GÉNÉRAL DES TONNES TRAITÉES PAR RAPPORT AUX TYPES DE VALORISATION

VALORISATION MATIÈRES	
ISSUES DES COLLECTES (PAP + PAV)	
CARTONNETTES -5,02	466,78
BRIQUES ALIMENTAIRES -5,03	23,60
PLASTIQUES (PET + PEHD)	269,11
ALUMINIUM	11,92
ACIER	96,83
FILMS PE	-
VERRE	1 871,28
G.R.M - 1,02	265,89
J.R.M - 1,11	709,40
	3 714,79
ISSUES DE L'INCINÉRATION	
MACHEFERS	1 474,48
Alu extrait mâchefers	35,37
Acier extrait mâchefers	166,33
	1 676,18
VALORISATION ORGANIQUE	
PRODUCTION DE COMPOST	6 190,81
SANS VALORISATION	
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	1 537,75
ORDURES MÉNAGÈRES	3 322,16
DEEE - INSTALLATIONS SPÉCIALISÉES	80,00
	4 939,91

ISSUES DES DÉCHÈTERIES	
CARTONS -1,04	436,34
FERRAILLE	888,25
GRAVATS + PLATRE	7 694,99
BOIS	2 315,09
SOUCHES	501,62
DEEE + NÉONS + FILM agricoles	421,78
	12 258,07
VALORISATION MATIÈRES	
ISSUS DES COLLECTES	21,05%
ISSUS DE L'INCINÉRATION	9,50%
ISSUS DES DÉCHÈTERIES	69,45%
VALORISATION ÉNERGETIQUE	
ORDURES MÉNAGÈRES	6 644,48
REFUS DE TRI des E.M.R	516,11
REFUS DE TRI des PAPIERS	9,00
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	1 950,40
DEEE	56,00
DMS	145,59
	9 321,58

Résultats généraux avec et hors gravats / DEEE / DMS

	Avec gravats/deee/dms			Hors gravats/deee/dms		
	Tonnes	%		Tonnes	%	
2 020						
Valorisation Matières	17 649,05	46%	87,03%	9 380,67	32%	84%
Valorisation Organique	6 190,81	16%		6 190,81	21%	
Valorisation Énergétique	9 321,58	24%		9 119,99	31%	
Enfouissement (sans valorisation)	4 939,91	13%		4 859,91	16%	
	38 101,35			29 551,38		
2 019						
Valorisation Matières	18 007,85	48%	85,63%	9 424,35	33%	81%
Valorisation Organique	5 548,61	15%		5 548,61	19%	
Valorisation Énergétique	8 489,35	23%		8 291,20	29%	
Enfouissement (sans valorisation)	5 379,28	14%		5 301,28	19%	
	37 425,09			28 565,44		

Malgré les détournements vers le centre d'enfouissement du aux arrêts techniques de l'incinérateur, les taux de valorisation restent performants.

Suivi du respect des indicateurs du taux de valorisation

Objectifs définis par le Grenelle de l'Environnement :

En 2012	35%
En 2015	45%
En 2020	50%



Des déchets collectés doivent être orientés vers les valorisations matières et organiques.

Type de Valorisation	Général					Hors gravats et DEEE					
	Smictom 2020	Smictom 2019	Smictom 2018	Smictom 2017	Ademe	Smictom 2020	Smictom 2019	Smictom 2018	Smictom 2017	Département 2011	Ademe
Valorisation Matières	46%	48%	48%	44%	19%	32%	33%	34%	32%	20%	19%
Valorisation Organique	16%	15%	14%	15%	5%	21%	19%	18%	18%	15%	4%
Total selon objectif Grenelle	63%	63%	62%	59%	24%	53%	52%	52%	50%	35%	23%
Valorisation Énergétique	24%	23%	33%	31%	38%	31%	29%	41%	38%	29%	43%
Sans valorisation	13%	14%	5%	10%	39%	16%	19%	7%	12%	36%	35%

Objectifs 2020 atteints !

De nouveaux objectifs de performances d'élimination des déchets sont maintenant définis par la loi de la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe :

☞ De valoriser sous forme de matières

- Pour 2020 : 55 % des déchets non dangereux non inertes
- Pour 2025 : 65 % des déchets non dangereux non inertes

☞ De réduire la quantité de déchets non dangereux en installation de stockage

- Pour 2020 de 30 %
- Pour 2025 de 50 %

Le rapport annuel 2021 vérifiera si ces objectifs seront atteints.

Schéma global de gestion des déchets du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES

2020 - DÉCHETS COLLECTÉS				40 944,32 Tonnes	soit	831,12 kg/hab./an
(2019 : 39 843,49 tonnes soit 790,44 kg/hab./an)						
COLLECTES PAP			APPORTS DIRECTS SABLEYES		DÉCHÈTERIES	
O.M.R	E.M.R	F.F.O.M	O.M.R	DÉCHETS VERTS	PAV	
9 702,33	1 859,93	3 404,96	307,26	1 034,90	JRM	VERRE
	14 967,22		1 342,16		566,79	1 871,28
196,95	37,75	69,12	6,24	21,01	2 438,07	
36,56%			kg/hab./an		49,49	
3,28%					kg/hab./an	5,95%
TRAITEMENTS : TONNES TRAITÉES						
SITE DE VEDÈNE		PLATE-FORME COMPOSTAGE (Sableyes + Provence Compost Sede Environnement)		Sans valorisation	DÉCHÈTERIES	
INCINÉRATEUR-SUEZ RV ÉNERGIE	CENTRE DE TRI - SUEZ RV ÉNERGIE*	F.F.O.M	DÉCHETS VERTS	O.M.R (suite arrêt technique incinérateur)	CENTRES DE TRI / AUTRES SITES	
O.M.R	Refus de tri (E.M.R+J.R.M)			3 322,16	16 027,81	
6 644,48	525,11	3 404,96	7 203,96			
7 169,59						
kg/hab./an	145,53	26,12	146,23	67,44	325,35	
TONNES VALORISÉES						
ISSUES DE L'INCINÉRATION		ISSUES DU CENTRE DE TRI DES E.M.R		ISSUES DES DÉCHÈTERIES (Hors déchets verts)		
Valorisation matières		Valorisation matières		sans valorisation (déchèteries + OMR)		
issus des mâchefers		5,02	466,78	pour les JRM		
Produits	1 474,48	5,03	23,60	Valorisation matière		
Alu extrait	35,37	PLASTIQUES	269,11	Valorisation matière		
Acier extrait	166,33	ALUMINIUM	11,92	2 151,99		
Valorisation énergétique		ACIER	96,83	4 939,91		
Électricité MWh		FILMS PE	0,00	11,32		
Produite	3 821,56	1,02 + 1,11	417,49	100,27		
kg/hab./an	34,02		26,10	43,68		
				37,98		

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS TRAITÉS ?

	2016		2017		2018		2019		2020	
	TONNES	%	TONNES	%	TONNES	%	TONNES	%	TONNES	%
PRODUCTION D'ÉNERGIE	9 501	30,16%	10 916	30,80%	11 996	32,53%	8 489	22,68%	9 322	24,56%
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	7 170	22,76%	8 216	23,18%	9 866	26,75%	9 627	25,72%	9 169	24,16%
AUTRES RECYCLAGE MATIÈRES	6 819	21,65%	7 501	21,16%	7 798	21,14%	8 381	22,39%	8 328	21,94%
PRODUCTION DE COMPOST	5 309	16,86%	5 252	14,82%	5 277	14,31%	5 549	14,83%	6 191	16,31%
SANS VALORISATION	2 699	8,57%	3 557	10,03%	1 945	5,27%	5 379	14,37%	4 940	13,02%
TOTAL	31 498		35 442		36 882		37 425		37 950	

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

L'ensemble des prestations liées à l'exercice des compétences du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES est confiée, par marchés publics, à des prestataires privés.

	SOCIÉTÉ TITULAIRE	Début du contrat	Fin du contrat	Reconduction
COLLECTES DES DÉCHETS EN PORTE A PORTE O.M.R + E.M.R + F.F.O.M	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	2 fois 1 an Jusqu'au 31/12/2025
COLLECTES - TRANSPORTS - TRAITEMENT : Verre + Papiers	VIAL-MINERIS VERGÈZE	01/01/2018	31/12/2023	
TRANSFERTS : O.M.R + E.M.R + F.F.O.M	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	
TRANSPORTS : O.M.R + E.M.R + F.F.O.M	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	
TRI-CONDITIONNEMENT : Matériaux issus des collectes sélectives en PAP lot 2 E.M.R	SUEZ RV ÉNERGIE	01/01/2016	31/12/2018	3 fois 1 an jusqu'au 31/12/2021
TRI-CONDITIONNEMENT : Matériaux issus des collectes sélectives en PAV lot 1 PAPIER	PAPREC Méditerranée	01/01/2016	31/12/2018	
TRAITEMENT PAR INCINÉRATION : O.M.R + Refus de tri des E.M.R	SUEZ RV ÉNERGIE	01/01/2016	31/12/2018	
TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE : FFOM + DÉCHETS VERTS	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	2 x 1 an jusqu'au 31/12/2025 2 x 1 an jusqu'au 31/12/2024
EXPLOITATION COLLECTES ET TRAITEMENT DÉCHETS ISSUS DES 4 DÉCHÈTERIES ET DES 7 CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2017	31/12/2022	
ACHAT/LIVRAISON/MAINTENANCE BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS PUCES ET Systèmes d'Identifications	SULO	07/07/2014	06/07/2021	AUCUNE
ACHATS/LIVRAISON SACS EN PORTE A PORTE POUR CENTRES ANCIENS ET HABITATS COLLECTIFS (LOT 2 / sacs)	SULO	01/01/2015	31/12/2021	

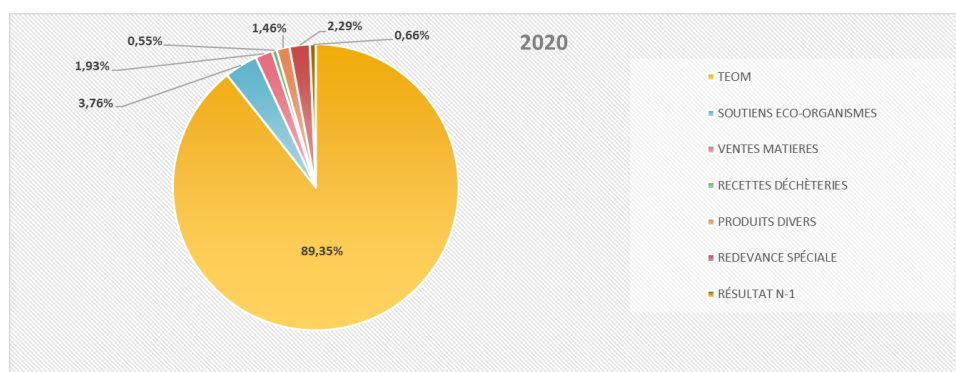
4.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

4.2.1 LE FONCTIONNEMENT EN €uros TTC (SUR LA BASE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020)

Les tendances sont calculées en comparaison des € à l'habitant.

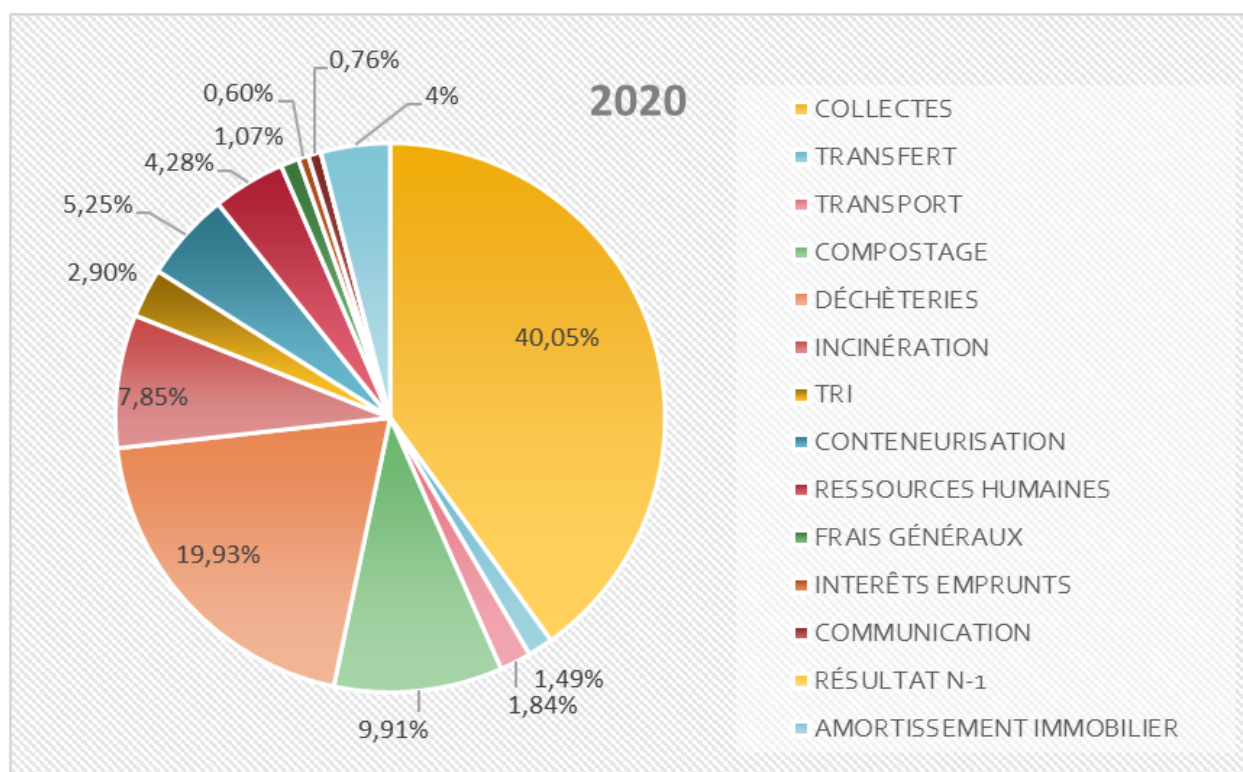
Les Recettes

	2017			2018			2019			2020			Tendance N-1
	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	
TEOM	8 186 843 €	90,08%	159,7	8 718 177 €	88,19%	175,3	9 135 255 €	81,44%	181,2	9 398 616 €	89,35%	190,8	↗
SOUTIENS ECO-ORGANISMES	349 866 €	3,85%	6,8	499 982 €	5,06%	10,1	1 011 095 €	9,01%	20,1	395 502 €	3,76%	8,0	↘
VENTES MATIERES	281 547 €	3,10%	5,5	325 198 €	3,29%	6,5	533 681 €	4,76%	10,6	202 590 €	1,93%	4,1	↘
RECETTES DÉCHÈTERIES	47 045 €	0,52%	0,9	44 345 €	0,45%	0,9	48 190 €	0,43%	1,0	58 155 €	0,55%	1,2	=
PRODUITS DIVERS	1 357 €	0,01%	0,0	35 515 €	0,36%	0,7	22 241 €	0,20%	0,4	153 434 €	1,46%	3,1	↗
REDEVANCE SPÉCIALE	221 445 €	2,44%	4,3	245 283 €	2,48%	4,9	466 692 €	4,16%	9,3	240 950 €	2,29%	4,9	↘
RÉSULTAT N-1	0 €	0,00%	0,0	17 255 €	0,17%	0,3	0 €	0,00%	0,0	69 922 €	0,66%	1,4	↗
TOTAL	9 088 103 €		177,3	9 885 755 €		198,7	11 217 154 €		222,5	10 519 168 €		213,5	↘



Les Dépenses

	2019				2020				Tendance N-1
	MONTANT	%	€ / Hab.	COÛT A LA TONNE	MONTANT	%	€ / Hab.	COÛT A LA TONNE	
COLLECTES	4 149 516 €	37,26%	82,3 €	246,52 €	4 334 392 €	40,05%	88,0 €	244,79 €	↗
TRANSFERT	159 168 €	1,43%	3,2 €	8,70 €	161 218 €	1,49%	3,3 €	7,17 €	↗
TRANSPORT	188 527 €	1,69%	3,7 €	11,10 €	199 343 €	1,84%	4,0 €	9,39 €	↗
COMPOSTAGE	637 126 €	5,72%	12,6 €	94,68 €	1 072 959 €	9,91%	21,8 €	105,73 €	↗
DÉCHÈTERIES	2 470 222 €	22,18%	49,0 €	109,77 €	2 156 845 €	19,93%	43,8 €	97,18 €	↘
INCINÉRATION	1 177 414 €	10,57%	23,4 €	176,22 €	849 208 €	7,85%	17,2 €	81,36 €	↘
TRI	282 421 €	2,54%	5,6 €	169,56 €	313 490 €	2,90%	6,4 €	173,86 €	↗
CONTENEURISATION	619 039 €	5,56%	12,3 €		568 378 €	5,25%	11,5 €		↘
RESSOURCES HUMAINES	459 717 €	4,13%	9,1 €		463 268 €	4,28%	9,4 €		↗
FRAIS GÉNÉRAUX	328 667 €	2,95%	6,5 €		115 559 €	1,07%	2,3 €		↘
INTERÊTS EMPRUNTS	59 460 €	0,53%	1,2 €		65 289 €	0,60%	1,3 €		↗
COMMUNICATION	103 407 €	0,93%	1,6 €		81 803 €	0,76%	1,6 €		=
RÉSULTAT N-1	108 509 €	0,97%	2,2 €		0 €	0,00%	0,0 €		↘
AMORTISSEMENT IMMOBILIER	392 473 €	3,52%	7,8 €		439 871 €	4,06%	8,9 €		↗
TOTAL	11 135 666 €		220,46 €		10 821 622 €		219,61 €		↘



LES COÛTS À LA TONNE COLLECTÉE, TRANSFÉRÉE, TRANSPORTÉE, TRIÉE ET VALORISÉE

Pour l'ensemble des déchets produits par les habitants du SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES en 2020 :
Soit 40 944 tonnes

→ Le coût à la tonne collectée, transférée, transportée, triée et valorisée ainsi que tous les frais de structure et de communication du SMICTOM est de **276,75 €**

En 2019, pour un tonnage de 39 843 tonnes de déchets, ce même coût était de 281,17 €.

	2016			2017			2018			2019			2020		
	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE
PORTE A PORTE O.M.R E.M.R F.F.O.M Encombrants	2 889 622 €	65,71	234,36 €	2 774 559 €	54,14	191,13 €	3 597 277 €	72,32	244,34 €	4 039 842 €	80,14	281,17 €	4 227 251 €	85,81	276,75 €
POINT APPOINT VOLONTAIRE															
Verre	54 518 €	1,24 €	37 €	66 708 €	1,30 €	39 €	71 655 €	1,44 €	41,73 €	75 973 €	1,51 €	43,41 €	80 095 €	1,63 €	42,80 €
Papiers	30 376 €	0,69 €	38,87 €	33 265 €	0,65 €	41,54 €	35 068 €	0,70 €	46,15 €	33 701 €	0,67 €	47,21 €	27 046 €	0,55 €	48,23 €

LE COÛT DES ERREURS DE TRI

En 2020 : 525,11 tonnes de déchets ont été collectées à tort. Elles ont tout de même été triées puis réorientées vers l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères.

Toutes ces opérations (collectes, transfert, transport, tri, réacheminement et incinération) occasionnent une dépense supplémentaire de **669,09 € / Tonne**, soit une dépense totale **pour 2020 de 351 345,85 € contre 281 686 € en 2019.**

4.2.2 L'INVESTISSEMENT EN EUROS TTC

Les Recettes

	50407			49264		
	2019			2020		
	MONTANT	%	€/ HAB.	MONTANT	%	€/ HAB.
F.C.T.V.A	103 211 €	6,90%	2 €	64 995 €	4,72%	1 €
EMPRUNTS	1 000 000 €	66,86%	19,84 €	0 €	0,00%	0,00 €
RÉSULTAT N-1	0 €	0,00%	0,00 €	872 949 €	63,36%	17,72 €
AMT DES IMMOBILISATIONS	392 473 €	26,24%	7,79 €	439 871 €	31,93%	8,93 €
AVANCE VERSÉE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION	11 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	1 495 695 €		21,89 €	1 377 815 €		19,04 €

Les Dépenses

	50407			49264		
	2019			2020		
	MONTANT	%	€/ HAB.	MONTANT	%	€/ HAB.
CAPITAL EMPRUNTS	117 957 €	18,94%	2,34 €	150 161 €	41,59%	3,05 €
ÉTUDES	16 023 €	2,57%	0,32 €	960 €	0,27%	0,02 €
LOGICIELS INFORMATIQUES	4 251 €	0,68%	0,08 €	9 922 €	2,75%	0,20 €
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE VÉHICULES	134 981 €	21,68%	2,68 €	1 351 €	0,37%	0,03 €
ACHATS DE BACS / COLONNES ENTERRÉES	174 382 €	28,00%	3,46 €	121 975 €	33,78%	2,48 €
TRAVAUX	5 367 €	0,86%	0,11 €	0 €	0,00%	0,00 €
VOIRIE	133 726 €	21,47%	2,65 €	76 712 €	21,25%	1,56 €
MOBILIER	36 060 €	5,79%	0,72 €	0 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	622 747 €		12,35 €	361 080 €		7,33 €

5 2020 : PRÉVENTION DES DÉCHETS : ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID 19:

- Les mesures gouvernementales ont conduit pendant le premier confinement du 17/03 au 11/05/2020 le SMICTOM Rhône-Garrigues à modifier son fonctionnement :
 - Le personnel en effectif réduit s'est adapté et a continué à assurer :
 - La permanence téléphonique
 - La collecte des 3 flux
 - Fermeture des 4 déchèteries par arrêté Préfectoral
 - ↳ Réouverture aux professionnels le 07/04/2020
 - ↳ Réouverture le 04/05/2020 avec horaires dédiés
 - ↳ Réouverture générale le 02/06/2020
- Report du 2nd tour des élections municipales au 28/06/2020 pour 1 commune du territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues : ARAMON
- Installation du nouveau Conseil Syndical le 19/09/2020
- Le reconfinement du 29/10 au 15/12/2020 n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS

Dans chaque domaine de son organisation, le SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES a su progresser et innover en 2020.

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

- Titularisation d'un Technicien,
- Stagiairisation de l'assistante comptabilité et, RH
- Départ à la retraite d'un agent
- Reports formations et concours dus à la crise sanitaire.

PÔLE FINANCES

- Bons de commande dématérialisés

PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 1 Distribution en porte à porte de sacs numérotés aux habitants des centres anciens,
- Suspension du second tour de collecte des bio déchets dû à la crise sanitaire
- Détournements multiples de notre exutoire dus à l'indisponibilité du centre d'incinération

PÔLE COMMUNICATION

- Sensibilisation au tri et à la lutte contre le gaspillage alimentaire de 999 élèves, 35 classes avec 44 animations de 1H30 chacune des animations
- Fermeture des écoles au 13/03/2020 due à la crise sanitaire liée à la COVID 19
- 1 distribution de journaux et de calendriers (plus de 53 000 exemplaires)
- Participation des conseillers du tri à 1 seule animation autour du tri des déchets dans les communes adhérentes avec prêts de panneaux, fournitures de boîtes à goûter, stylos)
- Pas de manifestation exceptionnelles en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Depuis 2004, notre syndicat a mis en place la collecte des biodéchets en porte à porte en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire,
- De 2011 à 2017 les Ordures Ménagères Assimilées produites par la population de notre territoire ont régulièrement baissées pour atteindre – 8,55 % en 2017
- Notre territoire atteint depuis des années les objectifs définis par les plans de préventions du Gard puis de l'Occitanie

Notre syndicat devait disparaître en 2016, nous n'avons jamais établi de plan de prévention. Néanmoins, depuis 2012 sur les thèmes de l'achat responsable et du gaspillage alimentaire nous organisons et/ou nous participons avec les 2 conseillers tri et notre agence de communication à :

- Des animations dans les établissements scolaires en direction des élèves de CM1/CM2,
- Des journées de sensibilisation en partenariat avec nos communes adhérentes et les associations de protection de l'environnement,
- Des forums durant les journées de l'environnement, des semaines Éco-citoyennes, semaine du développement durable.
- Des opérations « nettoyons la nature ».

De plus, dans le cadre de notre marché public de collecte, un agent de la société VEOLIA effectue des contrôles systématiques, en amont des ramassages, des contenus des bacs jaunes présentés aux collectes. Si ces contenus ne sont pas conformes aux consignes de tri, les bacs sont refusés. Nos conseillers contactent les usagers afin de leur rappeler les consignes de tri.

2017 et 2018 étant les années, non seulement de l'intégration de 2 nouvelles communes mais aussi du renouvellement du marché de collecte, il n'a pas été possible par notre petite équipe de prendre en charge une mission de mise en place de plan de Prévention.

Depuis 2018, nous avons constaté comme partout en France, une augmentation des déchets produits par les ménages.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 Août 2015 renforce les objectifs du programme national de prévention des déchets, notamment :

↳ Le taux de réduction des DMA passe de 7 à 10% par habitant entre 2010 et 2020

2020 : **831,12** kg/hab./an

Objectif PRPGD suite LTECV Réduction de 10%
en 2020 / 2010 : **693,81** estimé kg/hab./an

Chaque habitant de notre territoire doit donc réduire sa production annuelle de 137,31 kg.

Pour atteindre cet objectif très ambitieux, chacun doit réfléchir à :

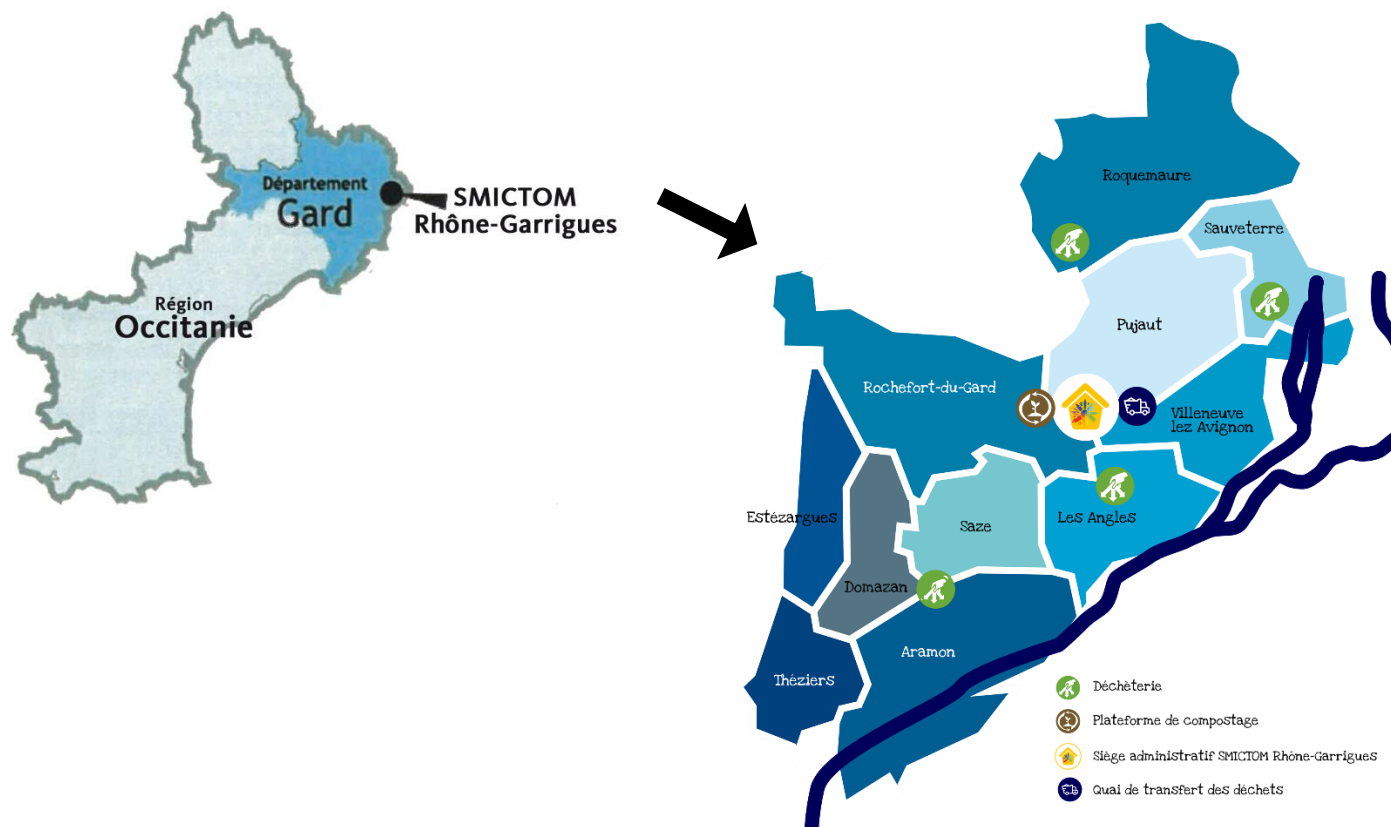
- À acheter plus responsable
- À composter plus
- À moins jeter en gardant à l'esprit le réemploi, les réparations possibles
- À consommer moins

Aussi, depuis la mise en place du nouvel exécutif de notre syndicat en Septembre 2020, l'élaboration du plan de prévention est prévue dans le cadre du projet de mandat 2020-2026.

Le principal objectif de ce projet de mandat est de faire baisser de manière conséquente les coûts des déchets par habitant afin de se rapprocher de ceux des agglomérations avoisinantes.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

SYNTHÈSE ET COMPARAISONS DES PERFORMANCES EN KG. /HAB



	OCCITANIE	GARD	SMICTOM	SMICTOM
	Année 2017	Année 2017	Année 2017	Année 2020
TEXTILES	2,00	1,00	3,89	3,07
FFOM	1,30	3,80	62,76	69,12
VERRE	30,00	29,00	33,15	37,98
EMR + PAPIERS (refus non déduits)	53,00	48,00	46,53	49,26
OMR	277,00	285,00	200,73	203,18
TOTAL O.M.A	363,30	366,80	347,05	362,61

DEEE + DMS	7,29	7,04	11,52	13,75
GRAVATS	64,70	110,65	124,04	153,73
DÉCHÈTERIES AUTRES	183,24	206,01	261,45	283,09
TOTAL O.M.A	363,30	366,80	347,05	362,61
TOTAL D.M.A	618,53	690,50	744,05	813,18

SYNTHÈSE D.M.A (hors gravats, DEEE et DMS)

	Département 2017		SMICTOM 2020	
VALORISATION MATIÈRE	31,00%		31,74%	
VALORISATION ORGANIQUE	13,00%	71,00%	20,95%	83,55%
VALORISATION ÉNERGETIQUE	27,00%		30,86%	
STOCKAGE	29,00%		16,45%	

O.M.A = Ordures Ménagères Assimilées
D.M.A = Déchets Ménagers Assimilés